



**RESEAU NATIONAL
DE LUTTE
ANTI-CORRUPTION**

Une contribution de la société civile burkinabè à la lutte contre la corruption

Prix : 1000F CFA

ETAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO

RAPPORT 2013

ETAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO

RAPPORT 2013

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES.....	IV
Liste des tableaux	IV
Liste des figures	V
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	VI
RESUME	1
INTRODUCTION	3
I. METHODOLOGIE	4
1.1. Le cadre de l'étude	4
1.2. Echantillonnage et échantillon	4
1.3. Techniques et outils de collecte de données	6
1.4. Travail sur le terrain d'enquête	6
1.5. Saisie des données et vérification de la cohérence	6
1.6. Analyse des données	7
1.7. Questions éthiques et protection des sources d'information.....	7
II. RESULTATS	8
2.1. Perception de la corruption par les enquêtés.....	8
2.2. Etat de la lutte anticorruption	36
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	68
ANNEXES.....	71

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Liste des tableaux

Tableau I	: Répartition des enquêtés selon leur sexe et leur catégorie socioprofessionnelle (en pourcentage).....	9
Tableau II	: Perception du niveau de fréquence de la pratique de la corruption selon le sexe (en pourcentage).....	10
Tableau III	: Répartition des enquêtés selon les villes d'enquête et les appréciations du niveau de fréquence de la pratique de la corruption (en pourcentage)	11
Tableau IV	: Evolution de la corruption perçue par les enquêtés selon les villes d'enquête (en pourcentage).....	14
Tableau V	: Distribution des acteurs directs de corruption selon la ville d'enquête et le sexe (en pourcentage).....	16
Tableau VI	: Pourcentage des acteurs directs de corruption par CSP	17
Tableau VII	: Pourcentage des enquêtés ayant offert une rétribution illégale par catégorie socioprofessionnelle selon l'initiateur de la pratique corruptrice	18
Tableau VIII	: Distribution des témoins de corruption par CSP et par sexe (en pourcentage)	21
Tableau IX	: Pourcentage d'enquêtés témoins de corruption selon la ville et le sexe....	22
Tableau X	: Appréciation des enquêtés sur l'attitude de l'agent public et l'utilisateur de service(en pourcentage)	25
Tableau XI	: Classement des services selon le degré de corruption perçu par les enquêtés	28
Tableau XII	: Classement des entités selon le degré de corruption perçu par les enquêtés	29
Tableau XIII	: Distribution des enquêtés appréciant le domaine ou secteur d'exposition à la corruption selon le sexe (en pourcentage)	30
Tableau XIV	: Pourcentage des enquêtés informés par ville	35
Tableau XV	: Pourcentage des structures citées contribuant à la lutte contre la corruption.....	36

Liste des figures

Figure 1	: Niveau de fréquence de la pratique de la corruption selon les enquêtés....	10
Figure 2	: Perception de l'évolution de la corruption au Burkina Faso de 2011 à 2013	15
Figure 3	: Appréciation des enquêtés sur la sollicitation de rétribution illégale par un agent public et l'acceptation de cette requête par un usager du service...	24
Figure 4	: Appréciation des enquêtés sur les acteurs directs de la corruption (en pourcentage)	26
Figure 5	: Mesures à prendre par le Gouvernement selon les enquêtés	32
Figure 6	: Causes de la corruption perçues par les enquêtés	33
Figure 7	: Les effets de la corruption sur le fonctionnement de l'administration publique ou parapublique, perçus par les enquêtés (en pourcentage)	34

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AN	: Assemblée Nationale
ANPE	: Agence Nationale Pour l'Emploi
ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
ASCE	: Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat
CAMEG	: Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques et des Consommables médicaux
CAP	: Commission d'Application des Peines
CARFO	: Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
CCVA	: Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles
CCVC	: Coalition nationale Contre la Vie Chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés
CDP	: Congrès pour la Démocratie et le Progrès
CEGECI	: Centre de Gestion des Cités
CENTIF	: Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CFA	: Communauté Financière Africaine
CGD	: Centre pour la Gouvernance Démocratique
CIFOEB	: Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget
CIL	: Commission de l'Informatique et des Libertés
CNLF	: Coordination Nationale de Lutte contre la Fraude
CNRST	: Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CSC	: Conseil Supérieur de la Communication
CSM	: Conseil Supérieur de la Magistrature
CSP	: Catégorie Socioprofessionnelle
DGTTM	: Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes
ENSA	: Enquête Nationale de Statistiques Agricoles
FAIJ	: Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
FEDAP-BC	: Fédération Associative pour la Paix et le Progrès avec Blaise Compaoré
FONAENF	: Fonds pour l'Alphabétisation et l'Education non Formelle
HCJ	: Haute Cour de Justice
IGB	: Institut Géographique du Burkina
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IPC	: Indice de Perception de la Corruption
ITS	: Inspection Technique des Services
JNRC	: Journées Nationales du Refus de la Corruption
LNBP	: Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics

LONAB	: Loterie Nationale Burkinabé
MAC	: Maison d'Arrêt et de Correction
MASA	: Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
MASSAN	: Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MATS	: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
MCPPG	: Ministère de la Communication Porte-Paroles du Gouvernement
MCT	: Ministère de la Culture et du Tourisme
MDNAC	: Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MESS	: Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur
MESSRS	: Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
MICA	: Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MIDT	: Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports
MJ	: Ministère de la Justice
MJFPE	: Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
MOB	: Maitrise d'Ouvrage de Bagré
MRA	: Ministère des Ressources Animales
MRSI	: Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MS	: Ministère de la Santé
OCECOS	: Office Central des Examens et Concours du Secondaire
ONASER	: Office National de la Sécurité Routière
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONI	: Office National d'Identification
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PCA	: Président du Conseil d'Administration
PLAC	: Prix de la Lutte Anti-Corruption
REN-LAC	: Réseau National de Lutte Anti-Corruption
RTB	: Radiodiffusion Télévision du Burkina
SAMAB	: Syndicat Autonome des Magistrats Burkinabè
SBM	: Syndicat Burkinabè des Magistrats
SMB	: Syndicat des Magistrats Burkinabè
SND	: Service National de Développement
SOBCA	: Société Burkinabè de Crédit Automobile
SOFITEX	: Société des Fibres et Textiles

SONABEL	: Société Nationale Burkinabé d'Electricité
SONABHY	: Société Nationale Burkinabé d'Hydrocarbures
SONAGESS	: Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
SONAPOST	: Société Nationale des Postes et de Télécommunication
SPONG	: Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales
TDR	: Termes de Référence
TGI	: Tribunal de Grande Instance
TI	: Transparency International

R ESUME

La présente étude, de type transversal, réalisée à travers une enquête par sondage auprès des usagers de services et des acteurs directs ou témoins d'actes de corruption, vise à mettre à la disposition des structures étatiques ou non, des citoyens et des communautés, des connaissances susceptibles d'inciter au refus de la corruption. Elle vise également à attirer l'attention du gouvernement sur l'ampleur du phénomène et la nécessité d'engager des actions vigoureuses contre ce fléau au Burkina Faso.

L'étude est le fruit d'une enquête conduite dans les treize chefs-lieux de région du Burkina Faso et la ville de Pouytenga. Un plan d'échantillonnage par quota a permis de constituer l'échantillon de chaque ville composé d'environ 50 % de femmes. L'âge moyen des enquêtés est de 38 ans et l'âge médian est de 32 ans. Soixante-douze virgule un pour cent (72,1%) des enquêtés ont au moins un niveau secondaire et 72,5% sont des personnes actives.

Les résultats de l'étude montrent que le niveau de corruption est en augmentation sur les deux dernières années. En effet, l'ampleur du fléau a augmenté de 9 points en termes de pourcentages entre 2012 et 2013. Les expériences vécues et relatées par des acteurs directs ou témoins d'actes de corruption montrent que Vingt-trois millions cinq cent vingt-huit mille neuf cent vingt-cinq (23 528 925) francs CFA ont été injectés dans les transactions financières des pratiques corruptrices.

L'administration publique et parapublique présente une mauvaise image auprès des enquêtés. La Douane, classée 1^{ère}, est perçue comme l'administration la plus corrompue en 2013. La Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes (DGTMM) classée 2^{ème} cette année parmi le trio qui occupe annuellement les trois premiers rangs de la liste des services les plus corrompus constitue une nouveauté. Tandis que l'administration judiciaire améliore son score, les marchés publics absents dans le classement depuis ces deux dernières années reviennent en force en occupant le 4^{ème} rang. Dans la hiérarchie administrative, les élus (députés, maires, etc.) occupent le 1^{er} rang du classement des agents publics corrompus.

Les causes de la corruption perçues par les enquêtés restent classiques. Le contexte national (pauvreté, vie chère, etc.) est la principale cause de la corruption des agents. La cupidité, le manque d'intégrité, etc. expliqueraient la corruption des grands commis de l'Etat. Les effets de la corruption sur

le fonctionnement des administrations sont eux aussi récurrents. Ils sont principalement le dysfonctionnement des services, la baisse de fréquentation des services publics et la mauvaise qualité des prestations de service.

En dépit de la prévalence élevée de la corruption et de ses effets, il est constaté qu'en dehors de 9 des 2000 enquêtés, tous croient en la possibilité d'infléchir le cours actuel du fléau. En effet, la principale action perçue par les enquêtés est la sanction exemplaire des auteurs de corruption. Mais les engagements pris en 2012 par le Premier ministre de lutter contre l'impunité et la corruption n'ont pas été suivis d'effets attendus en 2013. En outre, le projet de loi sur la corruption vidé de sa substance et les multiples dossiers transmis en justice n'ont pas connu le résultat escompté. En revanche, le REN-LAC continue son plaidoyer vers les acteurs étatiques ou non en faveur d'une lutte conséquente contre la corruption au Burkina Faso.

I NTRODUCTION

Le rapport annuel du Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC) sur l'état de la corruption constitue un baromètre du fléau au Burkina Faso. Selon l'estimation de l'Indice de Perception de Corruption (IPC) de Transparency International, le niveau de la corruption au Burkina Faso est resté stationnaire entre 2012 et 2013. Pendant ce temps sur le terrain, il a été observé diverses manifestations contre la mal gouvernance dont principalement la pratique de la corruption. En effet, les discours et les mots d'ordre contre la corruption ont connu une importance particulière lors des différents meetings et marches organisés au Burkina Faso.

L'opposition politique parlementaire, en plus des mots d'ordre contre le Sénat et la révision de l'article 37 de la Constitution, a repris certaines thématiques de la Coalition contre la Vie Chère (CCVC). En effet, le Chef de file de l'opposition politique dans son intervention s'est ainsi exprimé lors de la marche-meeting du 29 juin 2013 : « *Nous sommes en colère parce que ce gouvernement encourage la corruption et punit l'intégrité ; nous sommes en colère parce que le gouvernement donne toute la richesse du pays à ses parents et à ses amis, comme si le Burkina Faso était une propriété privée familiale* ». De plus, les mouvements sociaux spontanés ou organisés contre la gestion opaque de certains maires constituent un indicateur de plus de la portée des actions citoyennes contre le fléau croissant de la corruption. La lutte anticorruption reste un impératif.

Le REN-LAC reconnaît et affirme que le succès de la lutte anticorruption résulte de l'action cohérente de toutes les institutions étatiques ou non et de tous les citoyens intéressés à contribuer à la lutte anticorruption au Burkina Faso. Cette lutte interpelle tous les acteurs gouvernementaux ou non impliqués dans le processus du développement. Le REN-LAC joue sa partition en exécutant son plan stratégique 2013-2016 à travers la mise d'un rapport annuel sur l'état de la corruption à la disposition des citoyens, des communautés, des institutions étatiques ou non. Le présent rapport 2013 rend compte des opinions et expériences des usagers des services et du classement des services. Il présente les actions contre la corruption des institutions étatiques et de la Société civile. Il comprend l'introduction, la méthodologie et les résultats du sondage suivis de recommandations.

I. METHODOLOGIE

La méthodologie décrit le cadre géographique du sondage et présente les critères de choix de l'échantillon, les techniques et les outils de l'enquête et les traitements des données.

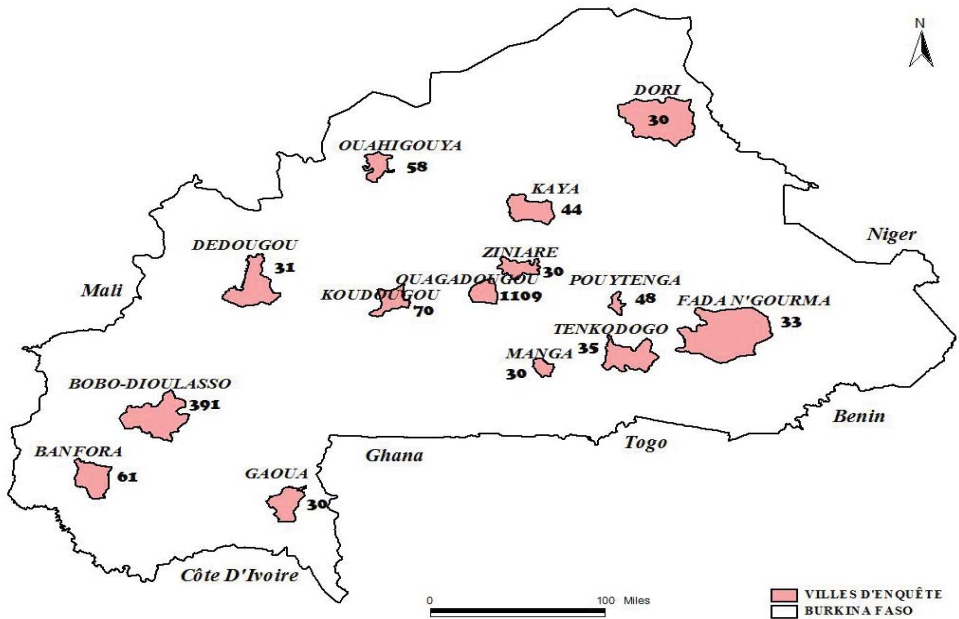
1.1. Le cadre de l'étude

L'enquête par sondage 2013 sur les perceptions de la corruption au Burkina Faso a concerné 14 villes dont les 13 chefs-lieux de régions et la ville de Pouytenga. Le choix de ces villes est principalement lié à leur relative concentration en services administratifs, en unités économiques et en population. Au total, le sondage 2013 a interrogé 2000 personnes âgées de 20 ans et plus, sans distinction de sexe, de catégories socioprofessionnelles, de nationalité.

1.2. Echantillonnage et échantillon

Le sondage 2013 a concerné les populations âgées de 20 ans et plus résidant dans les 14 villes. Un plan d'échantillonnage par quota a été utilisé pour constituer l'échantillon de chaque ville d'enquête. La structure de l'échantillon a reflété celle de la population d'étude selon 3 variables contraintes : le sexe, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle (CSP), qui ont été jugées suffisamment explicatives des caractéristiques des populations.

Les ressources disponibles nous permettaient de tirer un échantillon de 2000 résident(e)s des villes d'enquête. La population de chaque ville a d'abord été stratifiée selon le sexe. Ensuite, dans chaque strate, le nombre de personnes à interviewer a été obtenu en croisant leur âge catégorisé en classes d'âge décennal et leur CSP. La répartition de l'échantillon par ville d'enquête a été faite au prorata de la taille de la population de celle-ci. La carte ci-après présente la taille d'échantillon par ville d'enquête.



Carte du Burkina Faso :
Taille de l'échantillon par ville d'enquête, sondage 2013

Dans chaque ville, l'enquêteur a emprunté un itinéraire géographique imposé tout au long duquel il a réalisé ses interviews, en fonction du quota qui lui a été attribué. En effet, à partir d'un point central de la ville (la mairie ou le marché central par exemple), l'enquêteur a délimité quatre quadrants définis par les quatre points cardinaux. Dans chaque quadrant à enquêter, il tire au sort une direction parmi les quatre points cardinaux (Est, Ouest, Sud, Nord) et tout au long de cette direction, il interviewe le quart de l'échantillon de la ville.

Pour le choix des enquêtés par ménage, l'enquêté commence par le 5ème individu rencontré; puis chaque cinquième individu pour les interviews subséquentes jusqu'à l'épuisement du quart de l'échantillon. Le même scénario était répété pour chaque quadrant de la ville d'enquête. En fonction de la gestion que l'enquêteur faisait de ses quotas, l'individu contacté était ou non interviewé.

En outre, une vingtaine d'acteurs ou témoins de corruption identifiés pendant l'enquête par questionnaire ont accepté l'entretien semi-directif.

1.3. Techniques et outils de collecte de données

La collecte de données quantitatives a été effectuée par l'administration du questionnaire. Cette étape de l'enquête a permis d'identifier des auteurs ou témoins de corruption à enquêter ultérieurement par entretien semi-directif. En effet, à l'aide d'un guide d'entretien semi-directif, une vingtaine de personnes a été enquêtée selon les rendez-vous négociés à cet effet. Les récits des expériences des enquêtés, auteurs ou témoins de pratiques corruptrices, ont été enregistrés avec des dictaphones. Les extraits des entretiens transcrits et saisis ont permis de rendre compte des propos des acteurs ou témoins d'actes de corruption.

Une collecte documentaire auprès des institutions étatiques et non étatiques a permis de rendre compte des actions entreprises dans le cadre de la lutte anticorruption. Elle a consisté en une revue systématique des rapports publiés par les différentes institutions, des Organisations de la Société Civile et des articles de presse et des sites web des institutions au cours de l'année 2013.

1.4. Travail sur le terrain d'enquête

Le travail de terrain a été réalisé du 02 au 16 novembre 2013 par 4 équipes composées chacune de 2 à 4 enquêteurs et d'un superviseur, soit un total de 18 enquêteurs et de 4 superviseurs. Un niveau d'études au moins égal à la Maîtrise (BAC + 4) a été exigé aux enquêteurs avec en sus une expérience d'au moins trois ans dans des enquêtes similaires. Une formation a été assurée au profit de l'ensemble du personnel du sondage (superviseur, enquêteurs et agents de saisie).

1.5. Saisie des données et vérification de la cohérence

Une équipe de 6 personnes formées a saisi les données d'enquête. Une double saisie a été effectuée sur des masques préalablement testés pour minimiser les risques d'erreurs. Les données ont été centralisées et traitées en analysant différents aspects : vérifier si les codes entrés ont été validés, si les filtres ont été respectés et si les bases ont été cohérentes. Toutes les analyses et validations de données ont été effectuées grâce aux logiciels SPSS et Excel.

1.6. Analyse des données

L'analyse des données d'enquête a consisté d'une part à décrire les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés, leur perception du niveau de fréquence de la corruption, les expériences vécues en matière de corruption, les causes et conséquences de la corruption et d'autre part, à faire le croisement de variables entre les caractéristiques sociodémographiques et les différentes modalités perçues par les enquêtés sur la corruption. En outre, elle a permis de faire un classement des services et des catégories d'agents des administrations sollicités par les enquêtés au cours de l'année 2013.

L'analyse des réponses des enquêtés a été faite sur la base de trois niveaux prédéfinis de perception de la corruption des administrations. En effet, le pourcentage du nombre de réponses de niveaux 2 et 3 par rapport au nombre total de réponses de tous les niveaux (niveau 1, 2 et 3) de corruption a été le critère de classement des services (Annexe 3). Des services et des catégories d'agents des administrations soumis au classement sont ceux qui ont été sollicités par au moins trente (30) des enquêtés.

Les données relatives à la revue documentaire ont été examinées en vue d'une analyse critique des actions menées par les différentes catégories d'acteurs (étatiques et non étatiques) au cours de l'année 2013.

Le traitement et l'analyse des données collectées ont été effectués dans le souci du respect des questions d'éthique et de protection des enquêtés.

1.7. Questions éthiques et protection des sources d'information.

L'enquête a nécessité une intrusion dans la vie privée des personnes à enquêter. Ces personnes majeures ont donné leur consentement éclairé et responsable. La présentation et la publication des résultats de l'enquête ont été faites dans l'anonymat sans la possibilité d'identifier les individus qui ont fourni les informations au cours de l'enquête 2013.

II. RESULTATS

Les résultats de l'étude présentent d'abord la perception des enquêtés sur la corruption et ensuite les actions contre la corruption des services étatiques et non étatiques.

2.1. Perception de la corruption par les enquêtés

Cette partie porte essentiellement sur les caractéristiques des enquêtés, la perception de l'ampleur de la corruption, son évolution dans le temps et dans l'espace, ses causes et conséquences sur la vie des Burkinabé. L'intérêt de tels indicateurs est qu'ils permettent d'évaluer le phénomène de la corruption par ceux qui ont été confrontés soit directement soit indirectement à l'acte de corruption à travers l'usage des services dans les administrations publiques ou parapubliques.

2.1.1. Caractéristiques des enquêtés

Sur l'ensemble des enquêtés, 50,1% sont des hommes. L'âge moyen des enquêtés est de 38 ans et l'âge médian est de 32 ans. Les enquêtés ont un niveau d'instruction relativement élevé: 74,8% sont scolarisés, parmi eux 28% et 51% ont fréquenté respectivement une classe de l'école primaire et de l'enseignement secondaire contre 21% de l'enseignement supérieur. Le tableau I présente une répartition des enquêtés selon leur sexe et leur catégorie socioprofessionnelle.

Tableau I: Répartition des enquêtés selon leur sexe et leur catégorie socioprofessionnelle (en pourcentage)

Catégorie socioprofessionnelle	Sexe		Total
	Féminin	Masculin	
<u>Actifs</u>			
Indépendants ¹	23,6	24,1	23,9
Salariés du public	14,1	12,9	13,5
Aides familiales ²	11,7	12,6	12,2
Salariés du privé	11,5	12,4	12,0
Chômeurs	5,1	5,2	5,2
Employeurs	3,3	3,9	3,6
Apprentis	2,8	1,8	2,3
<i>Sous total</i>	72,2	72,8	72,5
<u>Inactifs</u>			
Elèves / Etudiants	8,4	10,0	9,2
Occupés au foyer/ ménagères	9,9	7,4	8,7
Retraités	5,0	4,8	4,9
Rentiers	1,6	1,5	1,6
Autres	2,8	3,6	3,2
<i>Sous total</i>	27,8	27,2	27,5
Total	49,9	50,1	100
(N)	(998)	(1002)	(2000)

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

2.1.2. Ampleur de la corruption : accroissement entre 2012 et 2013

Parmi les 2000 enquêtés, 1996 ont donné leur appréciation sur l'ampleur de la corruption au Burkina Faso. Il ressort que les enquêtés ont une opinion plus tranchée qu'en 2012 quant au niveau de fréquence de la pratique du phénomène de la corruption. En effet, la proportion des enquêtés qui ont déclaré ne rien en savoir est en régression par rapport à 2012 (12,2% en 2012 contre 3,2% en 2013). Pour 95,9% des répondants, la pratique de la corruption

1 Une personne qui travaille pour son propre compte, mais qui n'emploie aucun salarié. Il peut cependant avoir des aides familiales ou des apprentis non rémunérés.

2 Une personne qui travaille dans une entreprise familiale sans être rémunérée. On les rencontre généralement dans l'agriculture, dans le commerce ou le transport. Ils sont en général nourris, logés et soignés lorsqu'ils sont malades et reçoivent de temps en temps des cadeaux (Recueil des concepts, définitions, indicateurs et méthodologies utilisés dans le Système statistique national, INSD juin 2009)

est fréquente ou très fréquente. Ce pourcentage est en augmentation de 9 points par rapport à 2012. Par ailleurs, la proportion de ceux qui estiment que le phénomène est inexistant est en régression, puisqu'elle est passée de 1,1% en 2012 à 0,9% en 2013. Il résulte de la conjugaison de ses variations que le niveau de la pratique de la corruption au Burkina s'est accru entre 2012 et 2013 (Figure 1).

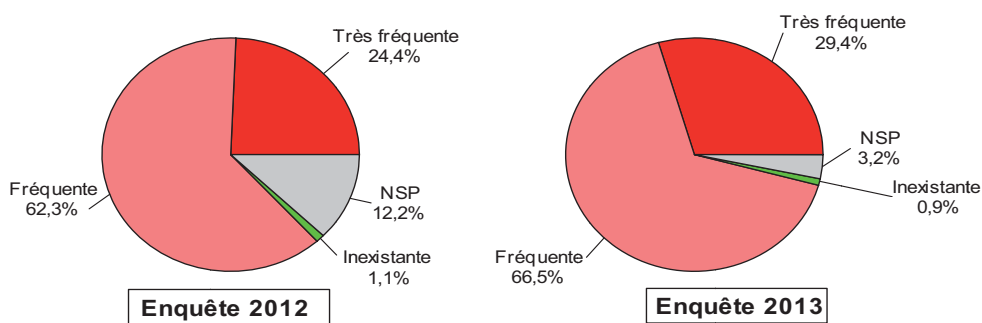


Figure 1: Niveau de fréquence de la pratique de la corruption selon les enquêtes

La considération du sexe dans la répartition des enquêtés montre que le sexe influence de façon significative la perception du niveau de fréquence de la pratique de la corruption. En effet, des enquêtés qui ont déclaré une pratique fréquente ou très fréquente de la corruption (1915 enquêtés, soit 95,7%), le sexe féminin (27%) a tendance à moins percevoir une fréquence très élevée de la corruption dans les services des administrations publiques et parapubliques comparativement au sexe masculin (34,2%) (Tableau II).

Tableau II: Perception du niveau de fréquence de la pratique de la corruption selon le sexe (en pourcentage)

Niveau de fréquence de la corruption	Sexe		Total
	Féminin	Masculin	
Très fréquente	27,0	34,2	31,7
Fréquente	73,0	66,8	69,3
Total	100,0	100,0	100,0
(N) ³	(948)	(967)	(1915)

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

Le niveau d'instruction influe aussi sur la perception de la fréquence de la pratique de la corruption chez les enquêtés. En effet, la répartition des

³ L'utilisation de « (N) » sans autre forme de précision représente le nombre de cas à partir desquels furent calculés les pourcentages

individus enquêtés, qui ont estimé que la corruption est fréquente voire très fréquente au Burkina Faso, montre que 20,1% des enquêtés non scolarisés ont perçu une fréquence très élevée de la pratique de la corruption.

Les enquêtés scolarisés ayant un niveau primaire (25,6% des répondants) ou secondaire (32,2%) ont perçu moins une pratique de la corruption très fréquente comparativement aux enquêtés ayant un niveau universitaire (44,4%) (**Annexe 4**).

Dans chacune des 14 villes d'enquête, la pratique de la corruption a été perçue comme fréquente par au moins 91% des enquêtés (tableau III).

Tableau III: Répartition des enquêtés selon les villes d'enquête et les appréciations du niveau de fréquence de la pratique de la corruption (en pourcentage)

Ville d'enquête	Appréciation du niveau de fréquence de la pratique			Total	(N)
	<i>Très fréquente ou fréquente</i>	<i>Inexistante</i>	<i>NSP⁴</i>		
Dori	100	0	0	100	(30)
Koudougou	100	0	0	100	(71)
Dédougou	96,8	3,2	0	100	(31)
Banfora	96,7	1,6	1,6	100	(61)
Gaoua	96,6	3,3	0	100	(30)
Manga	96,1	3,4	0	100	(29)
Ouagadougou	96,1	0,7	3,3	100	(1107)
Pouytenga	95,8	4,2	0	100	(48)
Kaya	95,4	2,3	2,3	100	(43)
Bobo-Dioulasso	94,8	0,3	4,9	100	(390)
Ouahigouya	94,8	0	5,2	100	(58)
Tenkodogo	94,3	0	5,8	100	(35)
Ziniaré	94,3	0	0	100	(30)
Fada N'Gourma	91	3	6	100	(33)
Total	95,9	0,9	3,2	100	(1996)

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC⁴

La pratique de la corruption dans le pays est perçue comme fréquente par au moins 95% des enquêtés de sexe féminin dans 6 des 14 villes enquêtées

⁴ NSP : Ne sait pas

(Banfora, Dori, Kaya, Koudougou, Ouagadougou et Pouytenga). En effet, la plus forte proportion d'enquêtés, qui a déclaré que la pratique de la corruption est fréquente ou très fréquente, a été enregistrée à Dori et à Koudougou. Quant à celle des enquêtés qui ont déclaré ne pas savoir si la corruption est ou non fréquente, elle a été enregistrée dans la ville de Fada N'Gourma (6,1% d'enquêtés), suivie de celles de Tenkodogo (5,8%), Ouahigouya (5,2%) et de Bobo-Dioulasso (4,9%). En outre, la ville de Pouytenga a enregistré la plus forte proportion des enquêtés qui ont déclaré que la corruption est inexistante. Elle est suivie de celles de Manga, Gaoua et de Dédougou. Parmi les enquêtés qui ont déclaré soit ne rien savoir sur la fréquence de la pratique de la corruption soit son inexistence dans le pays, la proportion des enquêtés de sexe féminin est dominante dans au moins 6 des 10 villes où il a été observé une différence de pourcentage selon le sexe (**Annexe 5**). Les commentaires faits par des enquêtés, traduisent certaines manifestations de la perception de la pratique de corruption dans notre pays (encadré 1).

Encadre 1 : Quelques commentaires de certains enquêtés relatifs à l'ampleur du fléau

- ✓ « Aujourd'hui, la règle pour obtenir un service dans une administration publique, c'est d'avoir une connaissance dans l'administration sollicitée ou alors offrir une rétribution illégale à un agent de ladite administration » (une étudiante, Bobo-Dioulasso)
- ✓ « Une grande majorité des citoyens manifeste une désapprobation totale quand on leur parle de la corruption, mais s'y accommode merveilleusement dans leurs actes quotidien » (un religieux, Koudougou)
- ✓ « La pratique de corruption est entrée dans les mœurs de nombre de burkinabè, aujourd'hui il est difficile d'accéder à un service auquel on a droit dans une administration publique sans donner quelque chose à un agent de ladite administration. Si tu ne donnes pas tu n'auras rien » (une jeune gérante de restaurant, Ouagadougou)
- ✓ De par mes activités, je sollicite fréquemment les services de l'administration, et le constat que j'ai pu faire est que la corruption est omniprésente. La plupart des agents desdits services, s'attendent et/ou sollicitent de façon express des rétributions illégales en contre partie des services demandés » (salarié du privé, Ouahigouya).

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

2.1.3. Evolution de la corruption : un fléau en progression au Burkina Faso

La corruption est un phénomène croissant au Burkina Faso pour 927 des 1993 enquêtés, soit 46,5% des répondants qui se sont prononcés sur l'évolution du fléau. Il convient toutefois de noter que cette proportion (46,5%) est supérieure à celle observée en 2011 et en 2012 (respectivement 45% et 32%). Cette perception de l'évolution de la pratique de la corruption est en fonction de la catégorie socioprofessionnelle des enquêtés. En effet, l'augmentation de la pratique de la corruption est plus perçue par les enquêtés inactifs que par ceux actifs, soit respectivement 47,4% contre 44,3%.

La perception de l'évolution de la pratique de la corruption est aussi influencée par l'information que l'enquêté a reçue sur ce phénomène. Il ressort que les enquêtés, qui n'ont pas reçu d'information sur la corruption au cours de l'année 2013, ont perçu moins l'augmentation ou la régression de la corruption que ceux qui ont déclaré avoir été informés sur le phénomène. Par contre, les enquêtés qui ont perçu plus la corruption sont ceux qui ont eu l'information. Il est exprimé que 50,2 % des enquêtés informés ont dit que la pratique de la corruption a augmenté contre 22, 4 % qui ont estimé que la corruption a régressé cette année. Mais le niveau stationnaire de la pratique de la corruption a été perçu par 22, 4 % des enquêtés informés. (**Annexe 6**).

Cette perception des enquêtés sur l'évolution de la pratique de la corruption change d'une ville à l'autre. En effet, la distribution des réponses des enquêtés sur les 14 villes montre que dans les villes de Fada N'Gourma, Gaoua, Manga et Ouagadougou, au moins 50% des enquêtés ont déclaré que les pratiques de la corruption ont progressé comparativement à l'année 2012 (Tableau IV).

Tableau IV: Evolution de la corruption perçue par les enquêtés selon les villes d'enquête (en pourcentage)

Ville	Niveau de l'évolution de la pratique				(N)
	Augmente	Stationnaire	Régresse	NSP	
Fada N'Gourma	56,3	21,9	6,3	15,6	(32)
Ouagadougou	50,0	20,8	20,0	9,1	(1105)
Gaoua	50,0	20,0	23,3	6,7	(30)
Manga	50,0	13,3	30,0	6,7	(30)
Tenkodogo	45,7	28,6	17,1	8,6	(35)
Bobo-Dioulasso	45,0	27,8	17,7	9,5	(389)
Banfora	44,3	24,6	26,2	4,9	(61)
Dédougou	41,9	32,3	22,6	3,2	(31)
Ouahigouya	41,4	32,8	24,1	1,7	(58)
Pouytenga	39,6	31,3	22,9	6,3	(48)
Dori	36,7	33,3	26,7	3,3	(30)
Koudougou	32,4	22,5	38,0	7,0	(71)
Kaya	27,9	27,9	39,5	4,7	(43)
Ziniaré	20,0	33,3	36,7	10,0	(30)
Total	46,5	23,7	21,3	8,5	(1993)

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

En excluant du calcul des pourcentages les enquêtés qui ont déclaré ne rien savoir sur l'évolution des pratiques de corruption, il ressort que la proportion des enquêtés qui ont déclaré une progression de la corruption est supérieure à celle observée en 2011 et 2012 (Figure 2).

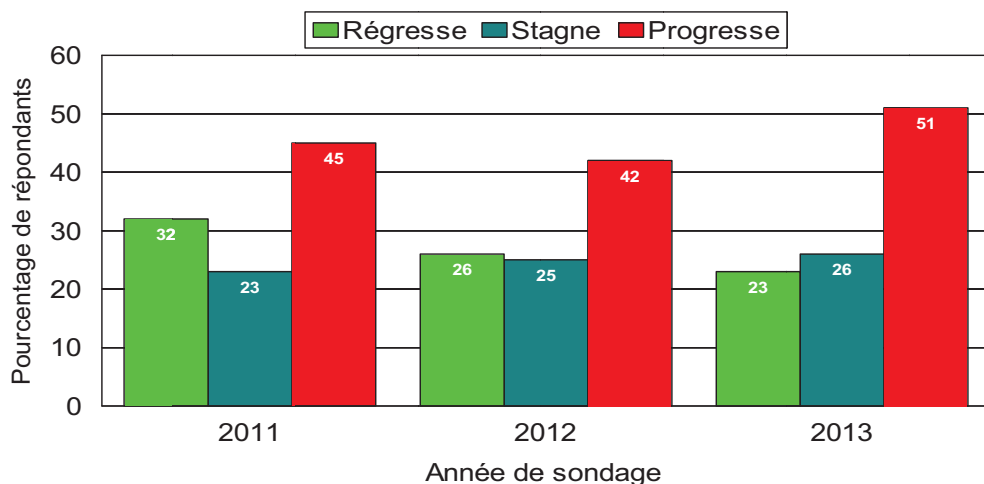


Figure 2: Perception de l'évolution de la corruption au Burkina Faso de 2011 à 2013

Des enquêtés ont relaté des expériences de corruption qu'ils ont vécues personnellement ou dont ils ont été témoins au cours de l'année 2013.

L'augmentation de la proportion des enquêtés ayant déclaré une progression de la corruption pourrait s'expliquer par un rabaissement des proportions d'enquêtés pour lesquels la corruption régresse et un accroissement de celle pour qui la corruption stagne. L'attitude de supercherie des gouvernants en matière de lutte contre la corruption, soutenue par l'impunité de nombreux cas de crimes économiques, a certainement suscité chez nombre de citoyens le sentiment légitime que la corruption progresse au Burkina Faso.

✓ ***Expériences de corruption : le point de vue des usagers de service ayant personnellement offert une rétribution illégale***

Trois cent cinquante neuf (359) des 2000 enquêtés (18%) ont déclaré avoir offert personnellement, au moins une fois, une rétribution illégale à un agent de l'administration publique ou parapublique afin d'obtenir un service non soumis à paiement. La majorité des rétributions (95,5%) a été financière tandis que le reste a été en nature (4,5%). Il y a eu moins de femmes (45,1%) que d'hommes (54,8%) qui ont offert ces rétributions. Cependant, plus d'un quart (plus de 25%) de la population enquêtée dans les villes de Fada N'Gourma, Dori et Ziniaré, a déclaré avoir offert personnellement au moins une fois une rétribution illégale (Tableau V).

Tableau V: Distribution des acteurs directs de corruption selon la ville d'enquête et le sexe (en pourcentage)

Ville d'enquête	Sexe des acteurs directs			(N)
	Femme	Homme	Ensemble	
<i>Fada N'Gourma</i>	18,2	12,1	30,3	(33)
<i>Dori</i>	13,3	13,3	26,7	(30)
<i>Ziniaré</i>	13,3	13,3	26,7	(30)
<i>Kaya</i>	6,8	15,9	22,7	(44)
<i>Manga</i>	3,3	16,7	20	(30)
<i>Ouagadougou</i>	8,4	11	19,4	(1108)
<i>Tenkodogo</i>	8,6	8,6	17,1	(35)
<i>Pouytenga</i>	6,3	10,4	16,7	(48)
<i>Banfora</i>	8,2	8,2	16,4	(61)
<i>Ouahigouya</i>	5,2	10,3	15,5	(58)
<i>Bobo-Dioulasso</i>	7,9	7,4	15,3	(391)
<i>Dédougou</i>	3,2	6,5	9,7	(31)
<i>Gaoua</i>	3,3	3,3	6,7	(30)
<i>Koudougou</i>	5,6	0	5,6	(71)
Total	16,2	19,7	18,0	(2000)
(Effectif des acteurs directs)	(162)	(197)	(359)	

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

L'analyse des réponses des enquêtés montre que trois cent cinquante quatre (354), soit 98, 6 % des acteurs directs de différentes catégories socioprofessionnelles (CSP), ont déclaré avoir offert personnellement une rétribution illégale à un agent de l'administration publique ou parapublique. En effet, dans 79,4 % des rétributions illégales, l'offreur a été un actif. En outre, au moins 22% des acteurs directs, appartenant aux catégories socioprofessionnelles : employeurs (33,3%), chômeurs (24,3%), rentiers (22, 6%) et indépendants (22,4%), ont déclaré avoir payé des rétributions illégales à des agents des administrations (Tableau VI).

Tableau VI: Pourcentage des acteurs directs de corruption par CSP

Catégorie socioprofessionnelle	Pourcentage	(N)
Employeur	33,3	(72)
Chômeur/en quête du 1er emploi	24,3	(103)
Rentier	22,6	(31)
Indépendant	22,4	(477)
Salarié du privé	19,2	(239)
Aide familiale	16,5	(243)
Occupé au foyer/ménagère	15,6	(173)
Salarié du public	14,8	(270)
Elève/Étudiant	14,7	(184)
Retraité	8,2	(98)
Apprenti	6,5	(46)

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

Dans 99,4% de cas de la pratique de la corruption, l'initiateur de la démarche corruptrice a été identifié par les enquêtés ayant personnellement offert une rétribution illégale. En effet, l'usager (45,7%) et l'agent de service public et parapublic (47,4%) partagent le même niveau de responsabilité dans la prise d'initiative de la pratique corruptrice. Mais quelques transactions financières ou en natures, soit 6,4% des rétributions irrégulières, ont été effectuées par l'intermédiaire ⁵ d'une tierce personne (Tableau VII).

⁵ C'est généralement une personne qui sert de lien entre un usager et un agent public dans une transaction corruptrice pour faciliter cette dernière.

Tableau VII: Pourcentage des enquêtés ayant offert une rétribution illégale par catégorie socioprofessionnelle selon l'initiateur de la pratique corruptrice

Catégorie socioprofessionnelle	Initiateur de la corruption			Total	(N)
	<i>l'usager du service</i>	<i>L'agent du service</i>	<i>L'inter-médiaire</i>		
Aide familiale	40,0	52,5	7,5	100	(40)
Indépendant	48,6	44,9	6,5	100	(107)
Salarié du public	50,0	42,5	7,5	100	(40)
Salarié du privé	54,3	41,3	4,3	100	(46)
Employeur	33,3	62,5	4,2	100	(24)
Apprenti	66,7	33,3	0,0	100	(3)
Chômeur	28,0	52,0	20	100	(25)
Retraité	25	75,0	0,0	100	(8)
Occupé au foyer	44,4	48,1	7,4	100	(27)
Elève/Etudiant	44,4	51,9	3,7	100	(27)
Rentier	100,0	0,0	0,0	100	(7)
Autres	20,0	60,0	20,0	100	(5)
Total	45,7	47,4	6,4	100	(359)

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

L'encadré 2 illustre des récits faits par deux (2) enquêtés qui ont déclaré avoir offert personnellement une rétribution illégale à un agent de l'administration publique.

Encadré 2 : Exemples de cas de rétributions illégales offertes par des enquêtés à des agents de services publics

✓ **Récit d'un acte de corruption vécu par un enquêté au niveau de la police municipale**

Un jour, alors que je m'engageais sans le savoir sur une voie interdite aux véhicules de transport de marchandises, un agent de police municipale m'interpelle. Avec courtoisie et politesse, il me demande les pièces du véhicule de même que mon permis de conduire. Après vérification des pièces, le policier me fait observer que j'étais en infraction. Ainsi, il enlève la carte grise du véhicule et m'invite à venir la retirer au Poste (bureau) contre le paiement d'une contravention de douze mille cinq cents (12 500) francs CFA. Pour éviter des éventuels ennuis avec mon patron, j'ai demandé à l'agent de police de m'arranger en lui proposant la somme de deux mille (2000) francs CFA. Il m'a dit que si je tenais vraiment à un arrangement de glisser au minimum trois mille (3000) francs entre mes pièces et les lui présenter, étant pressé j'ai exécuté. Ainsi, Il m'a remis l'ensemble de mes papiers en me souhaitant une bonne journée (*un vieux chauffeur, à Ougadougou*)

✓ **Récit d'un acte de corruption vécu par un usager des services de la Direction générale des Transports terrestres et maritimes (DGTTM)**

Après avoir échouée deux fois à l'étape de la circulation en ville dans le cadre des examens pour l'obtention du permis de conduire, très désespérée, j'ai raconté mon désespoir à une de mes connaissances qui avait réussi en l'espace de trois mois à obtenir son permis de conduire. Cette dernière me conseilla de contacter mon moniteur et lui exprimer mon souhait de bénéficier d'un arrangement (moyennant une certaine somme) pour mon examen de circulation en ville. Par crainte d'échouer pour la troisième fois, j'ai donc pris attache avec mon moniteur à qui j'ai exprimé mon ambition. Ce dernier, sans appréhension, me fait savoir qu'il me faudra déboursier la somme de trente cinq mille (35000) francs CFA pour bénéficier des faveurs de l'examineur du jour. Sans hésiter j'ai donné mon accord. Ainsi, à la veille de mon examen, comme prévu j'ai été versé auprès de mon moniteur les 35 000 F CFA. Le jour de l'examen, nous étions au total 8 candidats présentés par notre auto école et j'étais le 3^{ème} candidat a passé. A mon tour tout se passait bien et à quelques mètres d'une intersection l'examineur m'avertit que je dois tourner à gauche, chose que j'ai exécutée en omettant de mettre les clignotants. Tout d'un coup, l'examineur freina et me fait savoir qu'il ne tolère pas des erreurs de cette nature et que j'avais encore besoin de m'entraîner davantage et de revenir dans trois mois. A la fin de l'examen aux environs de 13h 30, le moniteur me dit de lui téléphoner vers 16 heures. Quand je l'ai rappelé il m'informe que j'étais admise et que je pouvais m'adresser à l'auto école pour savoir à quel moment je pouvais passer retirer mon permis provisoire. Je n'y croyais pas jusqu'au jour où j'ai vu mon nom sur la liste des admis et qu'après j'ai pu effectivement entrer en possession de mon permis provisoire (Bobo-Dioulasso, jeune dame salariée du privé)

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

Les sommes indues versées au profit des agents publics corrompus par les enquêtés ne sont pas négligeables : 343 des 359 enquêtés, soit 95,5%, ont indiqué les montants des sommes transférées. En effet, dix-sept (17) des 343 ayant versé une rétribution monétaire à des agents publics ont déclaré l'avoir fait plus d'une fois. Le montant cumulé des transactions financières effectuées par les 343 enquêtés s'élève à onze millions quatre cent quarante huit mille sept cent soixante quinze (11 448 775) francs CFA avec des extrêmes de cinq cent et quatre millions (500 et 4 000 000) de francs CFA.

✓ ***Expériences de corruption : le point de vue des agents des services***

Vingt deux (22) enquêtés, soit environ 1,1% de l'ensemble des enquêtés, ont déclaré avoir personnellement reçu une rétribution illégale. Ils ont été tous des salariés dont 20 agents sont des services publics. Il y a eu plus d'hommes (14 enquêtés) que de femmes (8 enquêtés) qui ont reçu la rétribution irrégulière. Pour 20 des 22 récepteurs de rétributions illégales, l'usager du service a été l'initiateur de la démarche corruptrice.

En dehors de 8 des rétributions reçues en nature, les autres transactions ont été financières. Le cumul des sommes reçues s'élève à cinq cent soixante mille (560 000) francs CFA. Les sommes perçues ont été comprises entre mille et deux cent mille (1000 et 200 000) francs CFA.

Quant à la répartition des enquêtés par ville, il ressort que les enquêtés ayant déclaré avoir reçu des rétributions illégales ont été enregistrés dans 7 des 14 villes d'enquête : Ouagadougou (13 enquêtés), Bobo-Dioulasso (4 enquêtés) et un seul enquêté (1) dans chacune des villes de Banfora, Fada N'Gourma, Kaya, Dédougou et Manga.

✓ ***Expériences de corruption : Le point de vue des témoins de pratiques de corruption***

Trois cent trente trois (333) enquêtés, soit 16,7% de l'échantillon total, ont déclaré avoir été témoins de faits ou de pratiques de corruption. Ce sont les usagers de service ou les agents publics ou les intermédiaires qui ont été des initiateurs de la corruption dans respectivement 46,7%, 42,8% et 8,7%. Les initiateurs qui n'ont pas été identifiés représentent seulement 1,8% des enquêtés.

Sur l'ensemble de l'échantillon, toutes les catégories socioprofessionnelles (CSP) ont été témoins de faits de corruption. Et les enquêtés en quête du premier emploi ou chômeur sont les plus nombreux. Quant à la distribution des enquêtés en tenant compte de leur sexe, les enquêtés de sexe féminin, témoins des pratiques corruptrices (45,3 % des témoins) sont moins nombreux que ceux de sexe masculin. Toutefois, c'est seulement au niveau de deux (2) catégories (Chômeurs/en quête du 1^{er} emploi et élèves ou étudiants) que la proportion des enquêtés de sexe féminin témoins de corruption dépasse celle des enquêtés de sexe masculin (Tableau VIII).

Tableau VIII: Distribution des témoins de corruption par CSP et par sexe(en pourcentage)

Catégorie socioprofessionnelle	Sexe des enquêtés			(N)
	Femme	Homme	Ensemble	
<i>Chômeur/en quête du 1er emploi</i>	56,0	44,0	24,3	(103)
<i>Elève/Etudiant</i>	53,5	46,5	23,4	(184)
<i>Salarié du public</i>	40,7	59,3	21,9	(270)
<i>Employeur</i>	26,7	73,3	20,8	(72)
<i>Salarié du privé</i>	43,9	56,1	17,2	(239)
<i>Aide familiale</i>	46,3	53,7	16,9	(243)
<i>Indépendant</i>	46,4	53,6	14,5	(477)
<i>Retraité</i>	41,7	58,3	12,2	(98)
<i>Occupé au foyer/ménagère</i>	45,0	55,0	11,6	(173)
<i>Rentier</i>	33,3	66,7	9,7	(31)
<i>Apprenti</i>	25,0	75,0	8,7	(46)
<i>Autres</i>	100,0	0,0	1,6	(64)
Total	45,3	54,7	16,7	(2000)
Effectif	151	182	333	

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

Dans 11 des 14 villes d'enquête, au moins 10,3% des enquêtés ont été témoins d'actes de corruption au cours de l'année 2013. Les villes de Kaya et de Banfora ont enregistré respectivement la proportion la plus élevée (38,6% des enquêtés de la ville) et la moins élevée (8,2% des enquêtés de la ville) (Tableau IX).

Tableau IX: Pourcentage d'enquêtés témoins de corruption selon la ville et le sexe

Ville	Sexe des enquêtés témoins			(N)
	Féminin	Masculin	Ensemble	
Kaya	52,9	47,1	38,6	(44)
Dori	40,0	60,0	33,3	(30)
Pouytenga	40,0	60,0	31,3	(48)
Gaoua	16,7	83,3	20,0	(30)
Manga	50,0	50,0	20,0	(30)
Tenkodogo	42,9	57,1	20,0	(35)
Ouagadougou	45,0	55,0	18,1	(1108)
Koudougou	83,3	16,7	16,9	(71)
Ziniaré	40,0	60,0	16,7	(30)
Fada N'Gourma	60,0	40,0	15,2	(33)
Ouahigouya	16,7	83,3	10,3	(58)
Dédougou	0,0	100,0	9,7	(31)
Bobo-Dioulasso	41,7	58,3	9,2	(391)
Banfora	80,0	20,0	8,2	(61)
Total	45,3	54,7	16,7	(2000)
(Effectif)	(151)	(182)	(333)	

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

Parmi ces 333 enquêtés, témoins de corruption, se dégagent trois catégories : ceux qui ont déclaré une transaction en nature (5,7% des témoins), ceux qui n'ont pas connu la nature de la transaction (13,5% des témoins) et ceux pour qui elle a été financière (80,8% des témoins). Les témoins de la transaction financière ont déclaré avoir eu connaissance du montant de la transaction qui varie entre quatre cents et un million (400 et 1000 000) de francs CFA. Le cumul de ces montants s'élève à onze millions cinq cent vingt mille cent cinquante (11 520 150) francs CFA.

Un des témoins, le petit frère d'un commerçant de la ville de Pouytenga relate comment il a été témoin d'une pratique de corruption lors de l'opération d'imposition relative à la contribution du secteur informel (encadré 3).

Encadré 3 : Récit de témoignage d'une rétribution

Mon frère, un commerçant, a proposé à un agent de recouvrement des impôts du secteur informel un arrangement (moyennant une certaine somme) pour diminuer le montant de ses impôts qui s'élevait à soixante milles (60000) francs CFA l'an. L'agent a demandé à mon frère de proposer le montant qu'il souhaite payer. Ainsi, la somme de 30 000 F CFA fut proposée par mon frère. A cette proposition, l'agent des impôts lui dit être prêt à l'imposer à 30 000 F CFA à condition que mon frère à son tour accepte lui verser la moitié des 30 000 F CFA représentant le montant de la diminution de l'imposition initialement fixé, soit la somme de 15 000 F CFA. Mon frère sans hésiter accepte la proposition de l'agent et lui remet sur place la somme de trente mille (30 000) francs. Cette dernière a été répartie comme suit : la moitié (15000 F CFA) pour l'agent des impôts et l'autre moitié comme une avance sur le montant d'impôts à payer et une quittance a été délivrée à cet effet. En outre, mon frère a invité l'agent des impôts à revenir dans deux mois pour solder le montant de son impôt (15 000 F CFA). (Pouytenga, jeune dame salariée du privé)

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

Au cours de l'année 2013, les transactions financières cumulées entre les enquêtés qui ont corrompu des agents publics ainsi que celles observées par les enquêtés témoins s'élèvent à vingt trois millions cinq cent vingt huit mille neuf cent vingt cinq (23 528925) francs CFA.

Paradoxalement, les enquêtés dans leur majorité (74,5% des enquêtés) ont déclaré un niveau de satisfaction moyen voire élevé de la manière dont les différents services de l'administration publique sollicités leur ont été rendus au cours de cette année 2013. Parmi eux, il y a eu plus d'enquêtés de sexe féminin satisfaits que ceux de sexe masculin, soit respectivement 76,4% et 72,7%. Par contre, 15,4% des enquêtés ont déclaré n'avoir pas du tout été satisfaits. Quelques enquêtés, soit 10,1% des répondants, n'ont pas apprécié la prestation du service (**Annexe 7**).

Pratiques de corruption : des actes intolérables selon les enquêtés

Une vignette (encadré 4) a permis d'explorer les attitudes des enquêtés face à un cas de corruption.

Encadré 4: Appréciation des enquêtés de la sollicitation d'un agent de service public ainsi que l'adhésion de l'utilisateur à la requête de l'agent.

Un usager s'est présenté dans un bureau d'une administration publique pour solliciter un service non soumis à paiement. L'agent de bureau après avoir pris connaissance du service sollicité par l'utilisateur s'exclame : « *Nous qui sommes dans ce bureau-là, on ne mange pas les papiers ! Faites quelque chose-là !* ». Et l'utilisateur accéda à sa requête.

- ✓ Comment appréciez-vous la manière de servir de l'agent de bureau ?
- ✓ Comment appréciez-vous l'adhésion de l'utilisateur du service à la requête de l'agent de bureau ?

Seulement 4 enquêtés sur les 2000 ont déclaré ne pas pouvoir répondre à la question relative à l'attitude de l'agent public contre 10 enquêtés pour celle relative à l'utilisateur.

L'attitude aussi bien de l'agent de service que de l'utilisateur a été jugée inacceptable par une majorité des enquêtés (figure 3).

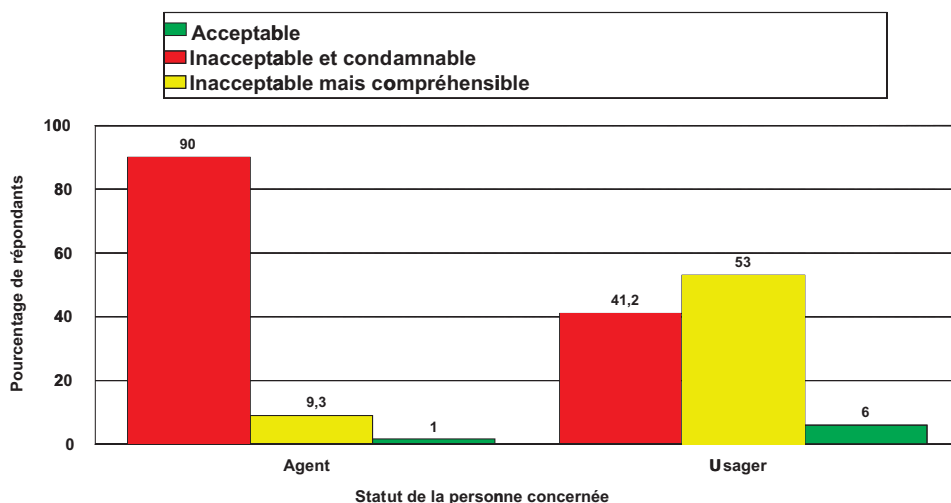


Figure 3: Appréciation des enquêtés sur la sollicitation de rétribution illégale par un agent public et l'acceptation de cette requête par un usager du service

Les personnes enquêtées désapprouvent plus fortement l'attitude de l'agent de bureau sollicitant une rétribution irrégulière que l'acceptation de cette requête par l'utilisateur du service. En effet, 99,3% des répondants ont jugé la sollicitation de l'agent de bureau inacceptable. Par contre, 94,2% des enquêtés ont jugé inacceptable l'attitude de l'utilisateur qui a offert une rétribution irrégulière à un agent de bureau en échange d'un service rendu.

L'appréciation sur la sollicitation et l'acceptation de la rétribution illégale ne s'explique pas de façon significative en fonction du sexe des enquêtés. Mais elle s'effectue différemment selon les niveaux d'instruction. En effet, parmi les enquêtés scolarisés, ceux qui ont atteint un niveau d'éducation secondaire ou universitaire ont jugé plus sévèrement la rétribution illégale (inacceptable) que les enquêtés qui ont un niveau primaire.

De plus, la ville d'enquête a une forte influence sur les appréciations des enquêtés sur l'adhésion de l'usager à la requête de l'agent public et sur la manière de servir de ce dernier. En effet, les villes dans lesquelles les enquêtés (100% des répondants) ont été particulièrement hostiles aussi bien à la sollicitation explicite de rétributions illégales par les agents publics qu'à la suite favorable donnée par les usagers aux requêtes desdits agents, sont Gaoua et Manga.

Dans 6 des 14 villes d'enquête, 100% des répondants ont désapprouvé la sollicitation explicite de rétributions illégales par l'agent public. Par contre, c'est dans seulement 2 des 14 villes que la même proportion d'enquêtés a jugé inacceptable la suite favorable à la requête de l'agent public (Tableau X).

Tableau X: Appréciation des enquêtés sur l'attitude de l'agent public et l'usager de service(en pourcentage)

Ville d'enquête	Appréciation des enquêtés pour lesquels	
	<i>La requête de l'agent public est inacceptable</i>	<i>La suite favorable de l'usager à la requête de l'agent public est inacceptable</i>
Banfora	100	96,7
Bobo-Dioulasso	99,5	95,1
Dédougou	100	87,1
Dori	96,7	86,7
Fada N'Gourma	97	97
Gaoua	100	100
Kaya	95,5	86,4
Koudougou	100	97,2
Manga	100	100
Ouagadougou	99,2	94
Ouahigouya	100	87,9
Pouytenga	97,9	85,4
Tenkodogo	97,1	97,1
Ziniaré	96,7	80

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

Par ailleurs, une caractéristique assez surprenante se dégage lorsqu'on effectue un croisement entre le fait d'avoir été acteur direct de la corruption et sa tolérance. Parmi les acteurs directs de la corruption, près de 9 personnes sur 10 ont condamné fortement la sollicitation de l'agent de bureau et ont jugé cette attitude inacceptable (Figure 4).

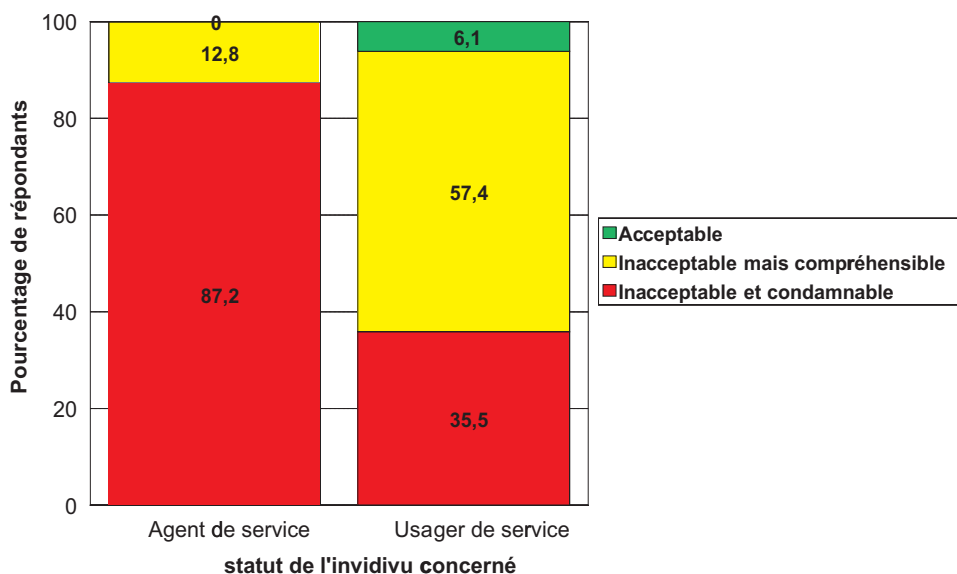


Figure 4: Appréciation des enquêtés sur les acteurs directs de la corruption (en pourcentage)

Selon 99% des enquêtés, les initiateurs de rétributions illégales sont majoritairement des usagers de service publics. On peut penser qu'ils le font contre leur gré en raison du besoin souvent pressant du service attendu. Tout porte à croire que ce sont les agents publics qui, de façon directe ou non, ont imposé les paiements des rétributions illégales comme des obligations auxquelles sont soumis les usagers. En d'autres termes, le paiement de la rétribution illégale n'a pas toujours été le résultat d'un échange consentant entre les usagers et les agents des services publics.

2.1.4. Services et agents des administrations publiques et parapubliques les plus touchés par la corruption : la Douane et les élus en tête de liste

Cinquante deux (52) services de l'administration publique et parapublique ont été sollicités 4700 fois par les enquêtés au cours de l'année 2013. Les services les plus utilisés⁶ sont: les services des soins de santé, 20,1% des sollicitations ; les services municipaux, 13,8% ; les services de la police municipale, 10,9% ; les services de la police nationale, 10,2% ; les services des douanes, 8,5% ; les établissements d'enseignement secondaire, 7% ; les services des impôts, 6,3%; les services de la justice, 5% ; l'enseignement primaire, 4,2%; la gendarmerie nationale, 2,7%; la SONABEL, 2,5%; l'ONEA, 1,6% ; les services du trésor public, 1,5%; les services de l'administration générale, 1,2% ; la DGTMM, 0,7% et les marchés publics, 0,6% (**Annexe 8**).

Pour 67,9% des 4700 fois citées des administrations publiques et parapubliques sollicitées, les enquêtés ont estimé avoir été moyennement ou systématiquement associés à l'accomplissement d'actes de corruption (**Annexe 8**).

Si les principales administrations publiques et parapubliques de la vie économique et sociale sont perçues par les enquêtés comme étant corrompues, l'intensité de la pratique du phénomène varie d'une administration à l'autre. En effet, le sondage 2013 tout comme les précédents, a permis d'établir un classement des administrations selon leur degré de corruption perçu par les enquêtés. Le pourcentage d'enquêtés ayant déclaré avoir payé de façon épisodique ou systématique au moins une rétribution à un ou plusieurs agents dans les administrations afin de recevoir un service non soumis à paiement, a servi de critère d'appréciation du niveau de corruption qui prévaut dans lesdites administrations.

Toutefois, seules les administrations publiques ou parapubliques ayant enregistré au moins 30 sollicitations, ont été classées (**Annexe 8**). Ainsi, la Douane, la Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes (DGTMM) et la Police municipale occupent successivement les trois premiers rangs du classement des administrations selon leur degré de corruption perçu par les enquêtés (Tableau XI).

⁶ Service ayant été sollicité par au moins trente (30) des répondants

Tableau XI: Classement des services selon le degré de corruption perçue par les enquêtés

Administration publique ou parapublique	Rang
Douane	1 ^{re}
DGTTM	2 ^{ème}
Police municipale	3 ^{ème}
Marchés publics	4 ^{ème}
Impôts	5 ^{ème}
Enseignements secondaire et supérieur	6 ^{ème}
Justice	7 ^{ème}
Gendarmerie nationale	8 ^{ème}
Police nationale	9 ^{ème}
Administration générale	10 ^{ème}
Mairie	11 ^{ème}
Trésor public	12 ^{ème}
Enseignement primaire	12 ^{ème} EX AEQUO
Santé	14 ^{ème}
Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL)	15 ^{ème}
Office National de l'Eau et d'Assainissement (ONEA)	16 ^{ème}

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

Dans 14 des 16 administrations classées, plus de 50% (annexe 8) des usagers ayant sollicité des administrations publiques et parapubliques au cours de l'année 2013, ont déclaré avoir été associés à des pratiques corruptrices, toute chose qui corrobore le niveau de la fréquence de la pratique corruptrice perçue par les enquêtés. Parmi ces 14 administrations se trouvent celles relevant des secteurs sociaux de base comme la santé et l'éducation.

De l'analyse croisée de l'ampleur du phénomène perçue dans les administrations faisant partie des secteurs sociaux de base et des formes qu'y prend la corruption qui touche directement à la vie quotidienne des populations enquêtées, on peut aisément déduire la désolation des enquêtés les moins nantis et des principaux utilisateurs desdits services.

Si la place de la Douane et de la Police municipale parmi le trio qui occupe annuellement les trois premiers rangs de la liste des services perçus

comme les plus corrompus, et ce depuis 2009⁷ est récurrente, celle de la DGTTM (2^{ème} du classement de 2013) apparaît pour la première fois parmi les services les plus corrompus. En effet, au cours de l'année 2013, les plaintes et dénonciations des citoyens, relatives aux pratiques irrégulières qui ont cours à la DGTTM enregistrées au REN-LAC, mettent au grand jour l'ampleur de la corruption au sein de cette direction.

Ce constat commande, dans une certaine mesure, une attention particulière de la part des acteurs de la lutte anticorruption en général et des responsables de l'administration de la DGTTM en particulier.

Sur la base de la démarche du classement précédemment utilisée, le regroupement des 52 administrations sollicitées, principalement par les départements ministériels, place au premier rang le ministère de l'Economie et des Finances en tête du classement (**Annexe 9**). Il est suivi du ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports (Tableau XII).

Tableau XII: Classement des entités selon le degré de corruption perçue par les enquêtés

Entités ⁸	Rang
MEF	1 ^{er}
MIDT	2 ^{ème}
MESS	3 ^{ème}
MJ	4 ^{ème}
MDNAC	5 ^{ème}
MATD	5 ^{ème} EX AEQUO
MATS	7 ^{ème}
MENA	8 ^{ème}
MS	9 ^{ème}
Sociétés d'Etat	10 ^{ème}

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

⁷ Cf. rapports 2009 ; 2010 ; 2011 et 2012 du REN-LAC sur l'état de la corruption au Burkina Faso

⁸ MEF = Ministère de l'Economie et des Finances ; MIDT= Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports ; MESS = Ministère des Enseignements secondaire et supérieur ; MJ = Ministère de la Justice Garde des Sceaux ; MDNAC = Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ; MATD = Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation ; MATS = Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité ; MENA = Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ; MS = Ministère de la Santé ; Sociétés d'Etat (CNSS, ONEA, SONABEL, SONABHY, SOFITEX, SONAPOST, etc.)

Outre les services et les départements ministériels, le classement a concerné les agents aux différents échelons de la hiérarchie administrative. Au cours de l'année 2013, les agents publics ont été sollicités 2797 fois par les enquêtés. Seuls ceux ayant enregistré au moins 30 sollicitations des agents publics par les enquêtés, ont été classés. En effet, les membres du gouvernement classés premier en 2012 sont absents au classement du sondage 2013, car ayant enregistré seulement 06 des 2797 citations (**Annexe 10**).

Les élus que sont principalement les députés, les maires et les conseillers municipaux occupent le 1^{er} rang. Ils sont suivis respectivement par les agents d'exécution et les cadres des administrations. (**Annexe 10**).

Les enquêtés ont également donné leur perception sur le domaine d'activités dans lequel l'homme ou la femme serait le (la) plus exposé (e) à la corruption. Le domaine des affaires a été le plus cité aussi bien pour l'homme que pour la femme avec respectivement 32,3% et 29,5% des déclarations. Chez la femme, le domaine des affaires est suivi par le secteur de la santé et de l'administration générale (en 2^{ème} et 3^{ème} positions). Par contre, chez l'homme ledit domaine est suivi de l'administration générale et de la sécurité (Tableau XIII).

Tableau XIII: Distribution des enquêtés appréciant le domaine ou secteur d'exposition à la corruption selon le sexe (en pourcentage)

Domaines d'activités	Sexe du répondant	
	<i>homme</i>	<i>femme</i>
Affaires/commerce	32,3	29,5
Impôts	0,1	2,3
Justice	3,2	1,7
Emploi	6,2	3,6
Santé	6,1	20,2
Administration générale	13,6	9,5
Enseignement	4,0	3,8
Finance	1,7	0,6
Sécurité	8,7	3,6
Marché public	3,5	1,6
Politique	3,2	0,4
Tous les domaines	0,6	1,0
Transport	1,9	0,3

Trésor public	0,2	0,1
Autres	2,5	1,9
NSP	12,4	19,8
Total	100	100
(N)	(1619)	(1703)

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

Une proportion non négligeable d'enquêtés (12,4%) a déclaré ne rien savoir sur le domaine ou le secteur d'activités dans lequel l'homme ou la femme serait le (la) plus exposé (e) à la corruption au Burkina Faso. La plus forte proportion de ceux qui disent ne rien savoir a été enregistrée au niveau des enquêtés qui se sont prononcés sur le domaine dans lequel la femme serait plus exposée à la corruption, soit 19,8 % des répondants.

2.1.5. Actions gouvernementales de lutte anticorruption peu connues des enquêtés

Sur les 2000 enquêtés, 1246 soit 62,3% de l'échantillon se sont exprimés sur la question relative aux actions anticorruption entreprises par le gouvernement au cours de l'année 2013. Cinquante-deux virgule cinq pour cent (52,5%) d'entre eux ignorent si de telles actions ont été ou non entreprises par le Gouvernement. A peu près 19,2% des répondants ont déclaré qu'aucune action anticorruption n'a été entreprise par le gouvernement. Par contre, 353 enquêtés, soit 17,7% de l'échantillon total, ont cité des actions anticorruption entreprises par le Gouvernement. Pour 65,2% des 353 enquêtés, ce sont principalement des actions d'information, de conscientisation et de sensibilisation des citoyens sur la corruption et ses conséquences. Les sanctions contre les acteurs de corruption, les contrôles ou inspections dans les administrations et l'amélioration des conditions de vie et de travail ont été également cités par les enquêtés (Figure 5).

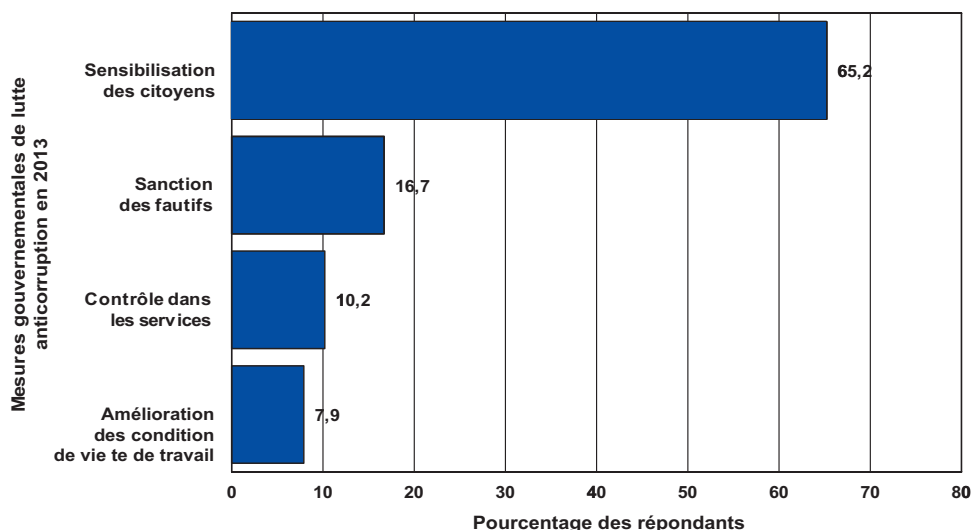


Figure 5: Mesures à prendre par le Gouvernement selon les enquêtés

La capacité de ces mesures à dissuader, d'une part les agents publics de solliciter des usagers des services de l'administration publique des rétributions illégales et d'autre part les usagers desdits services d'offrir des rétributions illégales, a été appréciée par les enquêtés. Pour ce qui concerne les agents publics, les enquêtés ont proposé par ordre d'importance : la sanction des agents fautifs, l'information, la conscientisation et la sensibilisation des citoyens, le contrôle des agents et l'amélioration des conditions de vie et de travail. S'agissant des usagers, il a été proposé d'abord l'information, la conscientisation et la sensibilisation des citoyens, puis l'amélioration des conditions de vie et de travail, la sanction et enfin le contrôle (**Annexe 11**).

2.1.6. Causes de la demande ou de l'acceptation par des agents publics de rétributions illégales : contexte national et mauvaise conduite des agents publics, selon la majorité des enquêtés

Les causes de la corruption perçues par les enquêtés sont liées au contexte national, à l'organisation des administrations et à la mauvaise conduite de l'agent public. Toutefois, des disparités existent en fonction de la catégorie d'agents et du type de corruption (petite ou grande corruption). En effet, selon 61,4% des réponses citées par les enquêtés, les causes de la petite corruption des agents publics sont dues au contexte national. Par contre, pour environ 9 citations sur 10, les causes de la grande corruption dont les principaux acteurs sont les grands commis de l'Administration publique et

parapublique (maires des communes, directeurs généraux des sociétés d'État et membres du Législatif et de l'Exécutif) sont liées à la mauvaise conduite de ces derniers (Figure 6).

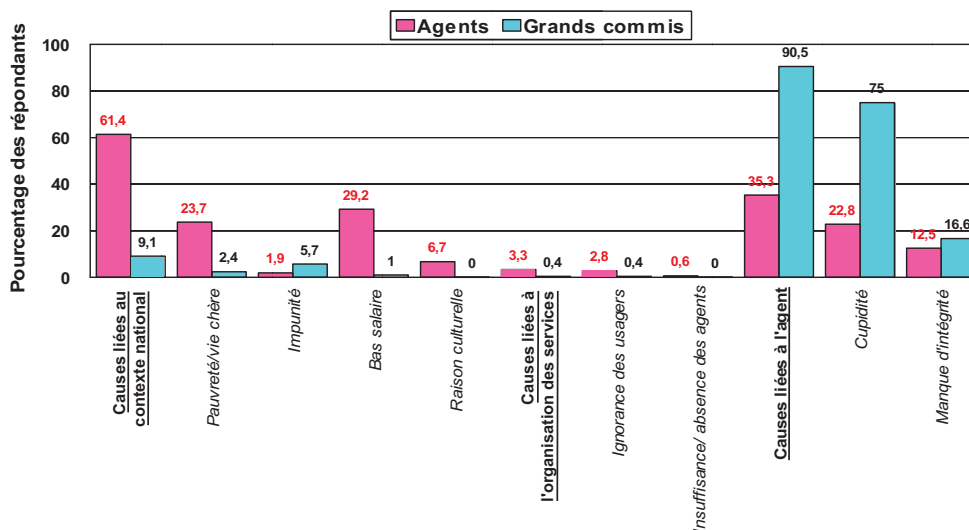


Figure 6: Causes de la corruption perçues par les enquêtés

Tous les enquêtés (100%) admettent que la demande ou l'acceptation des rétributions illégales par les agents des administrations pour rendre des services non soumis à paiement aux usagers a des effets sur les prestations de l'administration publique ou parapublique. Quel que soit le type de corruption, le dysfonctionnement des services reste l'effet le plus révélé par les répondants (Figure 7).

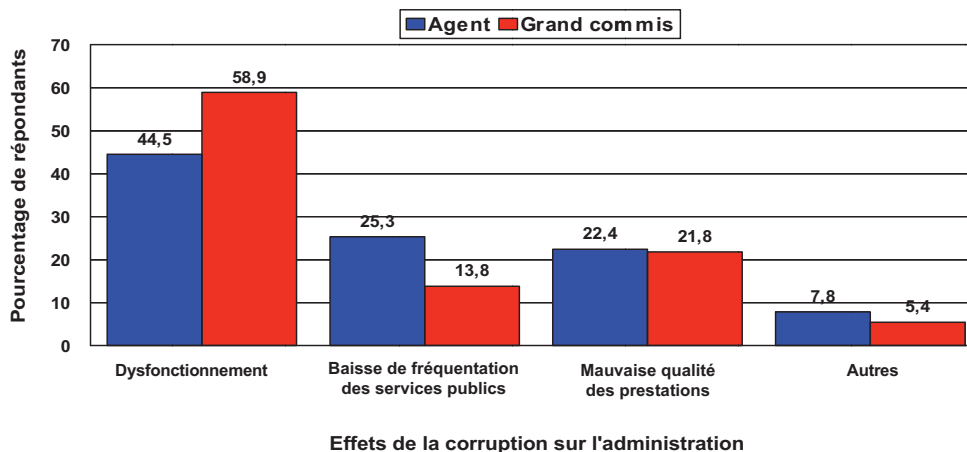


Figure 7: Les effets de la corruption sur le fonctionnement de l'administration publique ou parapublique, perçus par les enquêtés (en pourcentage)

2.1.7. Mesures pour réduire la fréquence de la corruption : des sanctions exemplaires et dissuasives contre les fautifs, selon la majorité des enquêtés

A l'exception de 9 enquêtés sur 2000, tous les autres (1991 répondants, soit 99,5 %) ont indiqué ce que doit principalement faire le Gouvernement pour réduire la fréquence de la pratique de la corruption au Burkina Faso. Les principales mesures perçues par les enquêtés sont par ordre de priorité : les sanctions exemplaires et dissuasives contre les acteurs de corruption (31,9% des répondants), l'amélioration des conditions de vie des populations (29,2%), la sensibilisation des populations sur le fléau de la corruption (19,8%), la transparence des procédures d'offre de services publics (7,1%) et la considération du bon exemple (7,1%). Les autres mesures ont enregistré 4,6% des répondants (**Annexe 12**). Ainsi, la mesure proposée par la majorité des répondants en vue de réduire la corruption au Burkina Faso conforte l'analyse du REN-LAC⁹ sur l'absence de volonté politique réelle du Gouvernement de lutter contre la corruption.

⁹ L'analyse de la mise en œuvre des mesures gouvernementales illustre cette absence de volonté politique.

2.1.8. Informations reçues sur la corruption par diverses sources : des enquêtés de plus en plus informés depuis 2011

Mille trois cent douze (1312) enquêtés, soit environ 65,6% de l'échantillon, ont déclaré avoir été informés sur la corruption au cours de cette année. Ce pourcentage a augmenté de 20 points de pourcentage par rapport à 2012 (46%). Ce constat pourrait être imputable aux actions d'information, de sensibilisation des acteurs de lutte anticorruption. Ces derniers, à défaut de renforcer leurs actions, doivent maintenir le cap, car ne dit-on pas que *la corruption a peur du citoyen informé* !

Au cours de cette année, il y a eu moins d'enquêtés de sexe féminin informés que de sexe masculin, respectivement 47,5% et 52,5%. En outre, les enquêtés actifs sont plus informés (environ 67% des actifs) que les inactifs (63% des inactifs). Dans chacune des villes de Kaya et de Ziniaré, la proportion des enquêtés ayant déclaré avoir reçu des informations sur la corruption au cours de l'année 2013, est au plus égale à 45,5% des enquêtés de chaque ville. Dans les autres villes, au moins un enquêté sur 2 est informé sur la corruption (Tableau XIV).

Tableau XIV: Pourcentage des enquêtés informés par ville

Ville d'enquête	Pourcentage d'enquêtés informés	(N)
Gaoua	83,3	(30)
Dédougou	77,4	(31)
Manga	76,7	(30)
Koudougou	70,4	(71)
Ouahigouya	69	(58)
Ouagadougou	67,7	(1108)
Dori	66,7	(30)
Bobo-Dioulasso	64,7	(391)
Tenkodogo	60	(35)
Fada N'Gourma	54,5	(33)
Pouytenga	54,2	(48)
Banfora	49,2	(61)
Kaya	45,5	(44)
Ziniaré	40	(30)
Total	65,6	(2000)

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

La télévision et la radio sont les principales sources d'information des enquêtés avec respectivement 48,1% et 31,9% des répondants. Elles sont suivies des causeries entre pairs (9,6%), de la presse écrite (7,7%) et de divers autres canaux (2,8%).

La proportion des enquêtés de sexe masculin est plus élevée que celle de sexe féminin au niveau de tous les canaux sauf au niveau de la télévision (respectivement 53,5% et 43,1% de répondants) (**Annexe 13**). Les contenus des informations reçues par les enquêtés informés sont en majorité (56% des contenus cités) relatifs aux manifestations de la corruption. Parmi les structures et organisations dont les missions et les activités concourent à la lutte contre la corruption au Burkina Faso que les enquêtés informés ont déclaré connaître, le REN-LAC et ses organisations membres ont enregistré la plus forte proportion des réponses, soit 60,7 % des citations des enquêtés (Tableau XV).

Tableau XV: Pourcentage des structures citées contribuant à la lutte contre la corruption

Structures	Pourcentage de structures citées
REN-LAC/OM	60,7
ASCE	20,9
Cour des Comptes	11,7
CGD	2,1
Autres ¹⁰	1,9
CNLF	1,5
CCVC	1,2
Total	100
(N)	(1149)

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

2.2. Etat de la lutte anticorruption

Cette partie du rapport est consacrée à l'analyse des actions des différents acteurs de lutte contre la corruption. Elle s'est basée d'une part sur l'état de la mise en œuvre des mesures gouvernementales et des rapports des structures étatiques spécialisées, d'autre part sur les articles de presse et les actions des Organisations de la Société civile en lutte contre la corruption,

10 Il s'agit des structures comme l'ITIE, la Gendarmerie, la Police, les organisations syndicales, etc.

notamment du REN-LAC.

2.2.1. De la politique gouvernementale aux actions des structures spécialisées

Les propos tenus par le Premier ministre Luc Adolphe TIAO, le 13 septembre 2012, prétendent s'inscrire dans la politique et la stratégie gouvernementale de lutte contre la corruption. En effet, le Premier ministre a engagé l'ASCE à lui faire des propositions concrètes de mise en œuvre efficiente des recommandations des rapports antérieurs restées sans suite, dans les meilleurs délais. Il a, pour marquer la « *volonté ferme de l'Etat de venir à bout de la mal gouvernance* », surtout pris des engagements au nombre de huit (08).

2.2.1.1 Action du gouvernement TIAO contre la corruption : des engagements non tenus

Le Premier ministre, Beyon Luc Adolphe TIAO, a pris huit engagements parmi lesquels on peut retenir les premier, troisième et huitième. Dans le premier, il a pris des mesures :

- « 1. l'ASCE me fournira, dans un délai de dix (10) jours, la liste des personnes identifiées dans tous ses rapports comme responsables de fautes lourdes de gestion ou de détournement de deniers publics ;
2. *ces listes seront transmises immédiatement aux ministres et présidents d'Institution dont elles relèvent en vue de l'élaboration d'un rapport sur chacune des personnes concernées à soumettre au Conseil des ministres dans un délai de quinze jours suivant la réception des listes ;*
3. *ces rapports seront examinés en Conseil des ministres pour la prise de sanctions appropriées au plus tard dans le mois d'octobre ;*
4. *nonobstant ce qui précède, chaque structure concernée devra s'assumer et prendre les sanctions qui s'imposent. »*

Le troisième engagement informe l'opinion publique qu'il a « *transmis à l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE) les deux rapports des commissions d'enquêtes parlementaires pour approfondir les contrôles et me soumettre ses recommandations appropriées dans les meilleurs délais* ».

Le huitième engagement a trait aux dossiers en justice. Luc Adolphe TIAO indique que « *sans vouloir interférer dans le fonctionnement de*

la justice, je souhaite que les acteurs du monde judiciaire prennent les dispositions pour diligenter le traitement de tous les dossiers de mauvaise gestion des deniers publics identifiés et transmis par tous les corps de contrôle à la date d'aujourd'hui, avant fin juin 2013. Il y va du crédit de notre justice et de celui de notre Etat. »

De nombreux acteurs de la lutte anti-corruption, particulièrement ceux regroupés au sein du REN-LAC, se demandent plus d'un an après ce discours empreint de bonne volonté et de fermeté, quel est l'état de mise en œuvre de ces engagements. Quelles suites concrètes ont-elles été données à ces engagements pris devant la communauté nationale et internationale ?

Le Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC) a entrepris de faire un état des lieux. Les résultats sont contenus dans un rapport¹¹ intitulé « *Rapport final sur l'état de mise en œuvre des engagements du Premier ministre* » et ils sont nettement en deçà des attentes des Burkinabè. En effet, le rapport a indiqué que concernant le premier engagement du Premier ministre, l'ASCE a effectivement transmis au gouvernement la liste de 240 personnes épinglées dans ses différents rapports. Mais cette liste, qui n'a pas été rendue publique, a été élaguée par une commission spéciale mise en place au sein du Premier ministère et a subi des omissions. Le rapport du REN-LAC a montré également qu'un an après, il n'y a pas eu de sanction en Conseil de ministres. En effet, il n'y a pas eu de sanctions du côté des départements ministériels ou des structures concernées par les rapports de l'ASCE ou des autres structures de contrôle. Il n'y a pas de traces de sanctions administratives prises contre les personnes auteurs de fautes lourdes de gestion et/ ou de détournements de deniers publics.

Le troisième engagement du Premier ministre est relatif aux rapports des commissions d'enquêtes parlementaires à transmettre à l'ASCE qui a eu pour mission d'approfondir les contrôles effectués et de formuler des recommandations appropriées dans les meilleurs délais. L'équipe commise par le REN-LAC pour évaluer la mise en œuvre de cet engagement a rencontré des difficultés pour disposer de l'information à l'ASCE. Elle n'a pas trouvé de trace de la mise en œuvre de cette disposition dans aucun document public de cette institution. Le comportement des responsables de cette institution a montré les limites de l'institution. Elle n'est pas une institution indépendante capable de fournir des données aux citoyens sans l'avis favorable du Premier ministre, autorité de tutelle.

Le huitième engagement du Chef du gouvernement a trait à la transmission à la justice des dossiers de mauvaise gestion de deniers publics.

11 Voir Rapport final sur l'état de mise en œuvre des engagements du Premier ministre, RENLAC décembre 2013

Le rapport du REN-LAC a souligné que « *trente-quatre (34) dossiers de malversations avaient été déjà transmis à la justice par l'ASCE au moment où le Premier ministre prenait ses engagements* »¹². Aucun de ces dossiers n'a connu de jugement. Les raisons sont la prescription, l'absence de pièces justificatives, l'absence d'enquête préalable et le caractère non infractionnel de certains faits. Quinze mois après ce qui avait été annoncé comme le début de la fin de l'impunité des faits de corruption et des autres pratiques assimilées au Burkina Faso, le Rapport du REN-LAC a conclu que les engagements n'ont donc pas connu de mise en œuvre suffisante pour faire reculer l'impunité(Encadré 5).

Encadré 5 : La situation des dossiers transmis à la justice par les corps de contrôle après le 13 septembre 2012

L'Autorité Supérieure de Contrôle d'État (ASCE) a transmis le 02 juillet 2013 au parquet de Ougadougou des noms de personnes impliquées dans des actes de malversations contenus dans ses rapports 2008, 2009, 2010 et 2011. Il ressort de la liste transmise trois cent cinquante (350) cas de malversations révélés par les quatre (04) rapports de l'ASCE, se répartissant en cinq (05) catégories de dossiers :

- dossiers avec contestation des faits ou des montants : 53
- dossiers non contestés, c'est-à-dire que les intéressés ont reconnu les faits : 93 ;
- dossiers partiellement réglés (montants reconnus et réglés en partie) : 33 ;
- dossiers entièrement réglés : 137
- dossiers entre les mains de la justice (la liste contient un rappel des dossiers auparavant transmis par l'ASCE, soit avant les engagements du PM, au parquet) : 34

Parmi les trois cent seize (316) nouveaux dossiers transmis à la justice, trois cent quinze (315) relèvent de la compétence de dix-neuf (19) tribunaux de Grande instance (TGI) et un (1) seul relève de la compétence de la Haute Cour de Justice (HCJ).

Le dossier relevant de la compétence de la Haute Cour de Justice concerne Monsieur PARE Joseph, ancien Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS). Bien qu'ayant démissionné de son poste d'Ambassadeur du Burkina Faso en France, « aucun acte de poursuite n'avait encore été engagé à son encontre » en fin décembre 2013, note le Rapport final de l'état de mise en œuvre des engagements du Premier ministre.

Source : Rapport sur l'état de mise en œuvre des engagements du Premier ministre, REN-LAC, décembre 2013

¹² Rapport final sur l'état de mise en œuvre des engagements du Premier ministre, RENLAC décembre 2013

2.2.1.2. Des actions des corps spécialisés de contrôle d'État : un contrôle constant mais sans suite

Les rapports publiés par l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE), l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), la Cellule Nationale de Traitement de l'Information Economique et Financière (CENTIF) et la Cour des Comptes ont mis à nu les mauvaises pratiques au sein de l'administration.

❖ L'Autorité supérieure de contrôle d'État : les inspections techniques révèlent plus d'un milliard de malversations.

Le Contrôleur général d'Etat a remis au Président du Faso, le 03 décembre 2013, le Rapport annuel d'activités 2012 de l'ASCE. Ce rapport 2012 place le ministère de la santé en tête des institutions qui enregistrent le plus d'irrégularités. Quelques cas de mauvaise gestion dans les services déconcentrés sont illustratifs. En effet, le Rapport de mission d'Investigation au district sanitaire de Mangodara (cas de Moumouni SAWADOGO, régisseur d'avance) a fait état de détournements de fonds et/ou de manquants de caisse de 153 096 055 F CFA. Le rapport de Tougan a indiqué aussi 160 567 898 F CFA de détournements de fonds et/ou de manquants de caisse et autres malversations financières. Faisant le bilan des sommes à rembourser ou à justifier sur le rapport 2012, il est ressorti que 94% des montants restent à recouvrer sur les différentes malversations financières.

Le rapport de l'ASCE fait également cas d'un audit de la dette intérieure de l'État diligenté en février 2012 par le ministère de l'Économie et des Finances. Cet audit a fait ressortir un stock d'arriérés de 68 608 093 353 FCFA. Les rapports des inspections techniques de service parvenus à l'ASCE en 2012 sont au nombre de cinq cent quarante-six (546). L'ASCE a décelé cinquante et un (51) dossiers de malversations financières. Sur les cinquante et un (51) dossiers de malversations, vingt et un (21) concernent des procès-verbaux de vérification, de remise de service et d'installation. Trois types de malversations ont été identifiés :

- les détournements de fonds et/ou manquants de caisse pour sept cent soixante dix neuf millions deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-trois (779 283 923) francs CFA, soit 72% ;
- les dépenses non justifiées (absence de pièces justificatives de dépenses) pour soixante seize millions six cent cinquante-trois mille trois cent

quatre-vingt-dix-neuf (76 653 399) francs CFA, soit 7% ;

- les autres malversations dont la perception indue de sommes d'argent, les dépenses non éligibles et des manques à gagner pour deux cent vingt-sept millions quatre cent seize mille deux cent quatre-vingt-seize (227 416 296) francs CFA, soit 21% (Encadré 6).

Encadré 6 : Etat du remboursement.

« Sur l'ensemble des rapports de contrôle de 2008 à 2011, le montant total des malversations recensées est de quatre milliards huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent quarante trois mille cinq cent sept (4 899 743 507) francs CFA réparti comme suit :

- *détournements : 1 969 402 278 F CFA ;*
- *absence de pièces justificatives de dépenses : 952 463 540 F CFA ;*
- *autres malversations (perception indue de sommes d'argent, dépenses non éligibles, manque à gagner) : 1 977 877 689 F CFA.*

Les remboursements à faire par versement au Trésor public sur quittance concernent les détournements de fonds et autres malversations (perception indue de sommes d'argent, dépenses non éligibles, manque à gagner) soit un total de trois milliards neuf cent quarante sept millions deux cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-sept (3 947 279 967) francs CFA.

Sur ce montant, un total de quarante-quatre millions deux cent quarante-trois mille cinq cent cinquante-sept (44 243 557) francs CFA ont été recouvrés. »

Source : Rapport 2012 de l'ASCE pages 123 -124

Du Rapport de la Cour des Comptes¹³ : Quelques cas d'irrégularités décelés

Le 3 décembre 2013, le premier Président de la Cour des comptes a remis son rapport sur les gestions 2011- 2012 au Chef de l'État. La Cour a donné quitus à certaines structures décentralisées et mis à nu les dysfonctionnements qui continuent de marquer d'autres administrations publiques décentralisées et/ou déconcentrées. (Encadré 7).

¹³Rapport public 2012 de la Cour des comptes.

Encadré 7 : Quelques irrégularités décelées par la cour des comptes :

✓ dans la gestion de la commune urbaine de Bobo-Dioulasso.

La Cour des Comptes « révèle un certain nombre d'irrégularités et d'insuffisances relatives à l'exécution des budgets, à la gestion du personnel, aux investissements et aux régies de recettes » dans la gestion de la commune urbaine de Bobo-Dioulasso.

La Cour des comptes formule dix-neuf observations à l'endroit de l'autorité communale de Bobo-Dioulasso. L'observation n°7 constate que « les achats publics de la mairie n'ont pas toujours respecté les dispositions du décret n°2008-173/PRES/PM/MEF du 19 avril 2008, portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public au Burkina Faso ». Le Rapport explique que des dépenses de montants supérieurs à 20 000 000 de FCFA n'ont pas fait l'objet d'appels d'offres. Des dépenses dont les montants sont supérieurs à 1 000 000 FCFA et inférieurs à 20 000 000 FCFA n'ont pas fait l'objet d'appel à concurrence. Des dépenses dont les montants sont inférieurs à 1 000 000 FCFA n'ont pas fait l'objet de demande de cotation.

L'observation 13 dit que « les régisseurs perçoivent des recettes non prévues par l'arrêté n°2002-001/MATDS/PH/CB/SG/DAF du 14 mars 2002 portant création des régies de recettes dans la commune de Bobo-Dioulasso ». Le rapport précise que le contrôle des opérations de la régie de recettes de Dafra, Dô, Konsa a révélé des encaissements au titre de la taxe sur les charrettes et la perception d'une pénalité au titre de la patente. Ces deux types de recettes ne figurent pas parmi les recettes dont la perception est autorisée par les textes.

L'observation n°14 est que « le régisseur de la régie de recettes de l'arrondissement de DAFRA ne tient pas de livre journal de caisse et n'a pas mis en place une comptabilité matière ». Ce qui est contraire aux dispositions réglementaires en vigueur.

✓ Prêts non encore remboursés

Le même rapport a indiqué qu'il y a des parlementaires de la première législature qui n'ont pas fini de payer leurs prêts. La Cour des comptes fait le point de la situation des comptes de prêts, gestion 2011. On y relève que des députés des première et deuxième législatures de la IV^{ème} République n'ont toujours pas épongé des prêts à eux consentis. Au 31 /12/2011, les restes à recouvrer de certains élus de la première législature se chiffraient à 20 160 931 FCFA. Ceux de la deuxième législature à 31 681 032 FCFA.

De même, des élus de la III^{ème} République (1978-1980) doivent à l'Etat burkinabè. Les restes à recouvrer au 31/12/2011 s'élèvent à 32 201 596 FCFA.

Les députés de la troisième législature de la 4^{ème} République restent redevables de 2 998 000 FCFA ; Ceux de la quatrième législature, de 17 697 847 FCFA.

Source : Rapport public 2012 de la Cour des Comptes

❖ **L'ARMP et la CENTIF contribuent à la lutte contre la corruption au Burkina.**

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics a remis son rapport 2012 au Premier ministre en octobre 2013. Le rapport indique que mille huit cent quatre vingt-quatre (1884) marchés publics ont été approuvés en 2012. Les plaintes sont en hausse par rapport à l'année précédente. Elles ont été au nombre de mille cent soixante huit (1168) contre neuf cent soixante-quinze (975) en 2011. L'ARMP constate que le nombre de mauvaises pratiques a connu un net recul au cours de la même période. L'on note à travers ce rapport que cinq entreprises ont été exclues des marchés publics en 2012.

La Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) lutte contre le blanchiment des capitaux. Créée par la loi n°061-2009/AN du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre le financement du terrorisme, la CENTIF *« est une structure administrative interministérielle permanente, placée sous la tutelle technique du ministre de l'Economie et des Finances, qui a pour missions de recevoir, analyser et traiter le renseignement financier sur les circuits de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme »*.¹⁴ Elle ne peut s'autosaisir, mais peut être saisie par toute personne physique et morale qui dispose d'informations sur des mouvements de capitaux suspects. Au 31 décembre 2013, la CENTIF a reçu cent quarante six (146) *« déclarations de soupçons »*, dont cent six (106) en provenance des banques. Dix (10) déclarations de soupçons ont été transmises au procureur du Faso. Dans le contexte du Burkina Faso, situé au carrefour de différents conflits ouverts et/ou larvés, le rôle de la CENTIF est important. Le Burkina Faso s'étant "spécialisé" dans les médiations de conflits qui impliquent souvent des groupes rebelles, le pays pourrait servir à des opérations de recyclage d'argent, de paiements de rançons et/ ou d'exploitation illégale de minerais tel l'or ou le diamant, voire des produits agricoles.

Le rôle de veille de la CENTIF devrait être mieux exposé aux citoyens, afin que ceux-ci puissent dénoncer tous les investissements suspects qu'ils seraient amenés à connaître. Les chiffres fournis par la CENTIF ont indiqué pour l'instant une dizaine de déclarations de soupçons émanant des assujettis.

¹⁴ Rapport transmis au REN-LAC par la CENTIF en février 2014

2.2.1.3 : Du pouvoir législatif au pouvoir judiciaire

Des enquêtes parlementaires et des dossiers transmis en justice sont toujours en attente de jugement.

❖ **Le législatif : silence sur les enquêtes parlementaires**

Le Burkina Faso a connu fin 2012 des élections législatives. Cette consultation électorale a renouvelé à 90% les membres de l'Assemblée nationale. La nouvelle législature n'a pas mené d'enquêtes parlementaires en 2013. En rappel, le Réseau des parlementaires pour la lutte contre la corruption (Réseau burkindi) de l'ancienne législature avait mené des enquêtes parlementaires sur les subventions de l'État et les marchés publics et révélé des présomptions de corruption et de détournements. Cette initiative a manqué à la nouvelle législature en 2013. L'Assemblée nationale a néanmoins examiné certains projets de loi transmis par le Gouvernement. Il en est ainsi du projet de loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso initié par le REN-LAC et le Réseau Burkindi. Les députés de la CAGIDH ont été suffisamment avertis pour "rejeter" un projet de loi dont la substance avait été vidée par le gouvernement. L'Assemblée nationale a aussi voté la loi sur la transparence dans la gestion des finances publiques. Mais la dynamique de lutte contre la corruption impulsée par le Réseau Burkindi en matière d'enquêtes parlementaires dans la précédente législature n'est pas encore revenue. Le REN-LAC espère que ce vide sera rapidement comblé.

❖ **Les dossiers toujours en instance en justice : à quand le jugement ?**

Le pouvoir judiciaire est un pilier important de la lutte contre la corruption. Il a en charge la répression des faits et pratiques de corruption. Le REN-LAC interpelle les autorités sur l'inertie de la Justice en matière de sanctions contre les acteurs incriminés de présomptions de corruption. La plupart des dossiers transmis à la Justice n'ont pas encore connu de jugement, comme le montre l'étude commanditée par le REN-LAC sur la mise en œuvre des engagements du Premier ministre.

- ***Ousmane GUIRO sera-t-il jugé ?***

Cette affaire date de fin 2012 et porte sur une malversation présumée de près de deux milliards (2.000.000.000) de FCFA. Elle se trouve présentement au niveau de la chambre d'accusation après l'ordonnance du juge d'instruction ayant inculqué monsieur GUIRO pour corruption, violation de la réglementation sur le blanchiment d'argent et l'enrichissement illicite. Le dossier a fait l'objet d'une demande d'annulation de procédure par les avocats de monsieur GUIRO. La chambre d'accusation a déclaré cette demande irrecevable mais les avocats ont formé un pourvoi en cassation devant la Cour de Cassation contre l'arrêt rendu. La suite du dossier dépendra de la décision de la Cour : si elle confirme l'arrêt d'irrecevabilité, la procédure continuera ; mais si elle estime qu'il y a des causes de nullité, la procédure pourra se voir annuler et monsieur GUIRO échappera à tout jugement. Il s'en suit que les déclarations des autorités qui tendaient à faire croire que le dossier aurait pu être jugé en octobre 2013 ne reposait sur aucune réalité.

- ***Joseph PARE n'est pas encore inquiété par la Justice.***

Le dossier Joseph PARE relève a priori de la compétence de la Haute Cour de Justice dans la mesure où les faits, objet des incriminations remontent au moment où monsieur Joseph PARE était ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS). Ce dossier n'a connu aucune évolution. Pour le démarrage d'une procédure pénale, le vote d'une résolution de l'Assemblée nationale à la majorité des deux tiers des voix des députés est nécessaire. Jusque-là, aucune initiative n'est prise dans ce sens.

- ***L'affaire relative à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)***

Cette affaire a été soulevée par les six centrales syndicales le 17 janvier 2006 et relayée par le REN-LAC et la presse. Dans cette affaire, il est ressorti de manière évidente que le Directeur général de l'époque, Idrissa ZAMPALIGRE, s'est rendu coupable d'une faute de gestion en accordant des prêts à des opérateurs économiques notamment Apollinaire COMPAORE. Ces opérations réalisées dans la méconnaissance totale des règles de gestion et dans l'opacité la plus totale ont suscité une indignation générale. A la suite des différentes interpellations, une enquête a été diligentée par l'Inspection Générale d'État. A la suite du rapport de cette institution « qui n'a pas été rendu public », le Conseil des ministres a relevé le Directeur général de ses

fonctions et a transformé la CNSS en un établissement public à caractère social.

Outre ces malversations, de nombreuses personnalités dont l'ancien Premier ministre Paramanga Ernest YONLI (actuellement président du Conseil économique et social) et l'ancien ministre de la Justice, monsieur Boureima BADINI (actuellement député à l'Assemblée nationale), se sont portés acquéreurs de villas de ladite institution malgré l'interdiction légale qui leur est faite de poser de tels actes. Tous ces faits, bien qu'ayant soulevé un tollé général, n'ont jamais été soumis à une juridiction. Ni Idrissa ZAMPALIGRE, ni son ministre de tutelle de l'époque encore moins Paramanga Ernest YONLI ou Boureima BADINI n'ont été inquiétés et aucune procédure judiciaire n'a été engagée contre eux. Cette situation d'impunité a encouragé les actuels dirigeants de la CNSS à accorder des avantages indus à la SOBCA.

- ***L'affaire relative à la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL)***

La presse a fait d'énormes publications sur la gestion chaotique des finances publiques au niveau de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL). A la suite de la presse, l'ASCE dans son rapport 2009, après un contrôle au sein de cette structure a abouti à d'énormes irrégularités dans la gestion à la charge de la présidente Alimata OUATTARA/DAH (actuellement députée à l'Assemblée nationale), du vice-président Mahamoudou OUEDRAOGO (actuellement conseiller spécial du Président du Faso) et du directeur de l'administration et des finances (DAF) Sébastien YODA. Ces irrégularités sont notamment :

- le paiement de formations par anticipation et sans certification des factures ou sur la base des bulletins d'inscription ;
- le paiement de frais de transport (achats de billets d'avion) sur la base de factures pro forma ou définitives non conformes ;
- le manquant de quatre millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille (4 485 000) F CFA dans la gestion du carburant ;
- le fractionnement des commandes d'un montant global de soixante-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent cinquante-deux (62 599 452) F CFA ;
- l'écart de solde en écriture du compte trésor de trois millions trente-cinq mille cinq cent trente-six (3 035 536) F CFA ;
- l'existence d'un loyer complémentaire mensuel non formalisé par un avenant au contrat de bail de trois cent mille (300 000) F CFA ;
- la non justification d'enveloppes financières reçues pour un montant de deux millions huit cent vingt mille (2 820 000) F CFA ;
- la non justification de consommation de carburant d'un montant de

deux millions quatre cent cinquante mille (2 450 000) F CFA, etc.

Ces faits ont été essentiellement imputés par l'ASCE à trois responsables de la structure à savoir la présidente, le vice-président et le directeur des affaires financières. L'ASCE, dans son rapport, a d'ailleurs recommandé au ministre des Finances de veiller à ce que l'ancien DAAF de la CIL ne soit plus nommé à une fonction comptable et de faire procéder au recouvrement des sommes perçues et des sommes dépensées indûment d'un montant de seize millions neuf cent vingt-deux mille sept cents (16 922 700) F CFA auprès des personnes concernées. A l'adresse de Son Excellence monsieur le Premier ministre, l'ASCE recommande de prendre les sanctions administratives idoines à l'encontre des deux premiers responsables de la CIL à savoir la Présidente et le Vice-président au regard des fautes graves de gestion.

A ce jour, seuls les ordres de recettes auraient été émis contre ces deux responsables dans l'optique de recouvrer les montants, objet des malversations. Aucune autre sanction n'est envisagée contre eux. Même la mise en œuvre des engagements du Premier ministre n'a pas permis de transmettre leur dossier en justice.

- ***Affaire de l'Office Nationale d'Identification (ONI)***

Le rapport d'activités de l'année 2009 de l'ASCE indique un détournement de fonds et un manquant de caisse d'un montant de 374 218 525F CFA dans la gestion budgétaire des années 2007,2008 et 2009 de l'Office nationale d'identification (ONI). Dans le rapport, il n'y a pas de détails comme c'est le cas pour ce qui concerne la CIL et d'autres structures. Les investigations ont été menées dans ce service par l'Inspection Générale du Budget et l'ASCE a exploité le rapport. A ce jour, malgré les engagements du Premier ministre, aucun acte de poursuite n'a été engagé dans ce dossier.

- ***Affaire fourniture d'un avion photographe à l'Institut géographique du Burkina***

Des malversations d'un montant de 452 856 497 FCFA ont été mises à nu par un rapport d'audit du marché n°2007-00146 du 10 janvier 2008 portant sur la fourniture d'un avion photographe à l'Institut géographique du Burkina (IGB). Depuis la dénonciation de cette situation par les inspecteurs et la reprise du dossier par l'ASCE dans son rapport d'activités 2009, aucun acte de poursuite ni aucune mesure administrative n'a été entamé.

- ***Le dossier du parquet de Bobo-Dioulasso***

Dans sa livraison du 25 décembre 2009, le journal l'Evénement a titré : « *Tribunal de Bobo-Dioulasso : odeur de cigarettes au parquet* ». Aux termes de cet article, le Procureur du Faso près le Tribunal de Grande Instance de Bobo-Dioulasso est suspecté de faits de corruption dans le cadre du traitement d'un dossier de trafic de cigarettes prohibées. Le Syndicat Burkinabè des Magistrats (SBM) a alors saisi le ministre de la Justice aux fins d'élucider le dossier. Celui-ci le confie alors à l'Inspection Générale des Services Judiciaires qui a procédé à de multiples auditions. De cette enquête, SANA Aziz, qui se dit propriétaire des cigarettes saisies par le commissariat de police de Lafiabougou, soutient avoir remis à son ami TIENDREBEOGO Casimir au total 3 000 000 de francs CFA pour le Procureur du Faso. Le Procureur du Faso reconnaît avoir reçu ce dernier à son bureau le 9 janvier 2009 mais nie avoir reçu de l'argent. L'enquête conclut alors qu'il n'y a pas lieu de croire SANA Aziz plus que le Procureur du Faso en l'absence de TIENDREBEOGO Casimir et de DJIRE Madi supposé être un témoin. En clair, l'enquête conclut qu'il n'y a pas des indices d'actes de corruption à l'encontre du Procureur du Faso dans la mesure où celui-ci nie les faits. Il y a là impunité totale car la conclusion est très hâtive. En effet, des acteurs n'ont pas été auditionnés au motif qu'ils sont injoignables. Même le journaliste, auteur de l'article de presse sur le dossier n'a pas été auditionné.

- ***Le dossier de la Banque Agricole et Commerciale du Burkina***

La presse a fait l'écho d'une lettre d'agents de la BACB à son excellence monsieur le Premier ministre dénonçant de multiples malversations commises à la Banque Agricole et Commerciales du Burkina (BACB), pendant près de dix ans, par monsieur Léonce KONE qui venait d'être nommé ministre du Commerce et El Hadj Moussa SANOGO. Ces malversations vont des surfacturations aux transferts anormaux de sommes d'argent en passant par la prise en charge de dépenses non éligibles au niveau de la Banque. Les malversations impliqueraient également Laounikoun Bénilde SOMDA, député à l'Assemblée Nationale. Ces dénonciations, provenant d'agents de la Banque, n'ont fait l'objet d'aucune enquête connue.

2.2.1.4. Des acteurs de la justice résistent contre les atteintes à l'indépendance de la justice

La lettre ouverte du SAMAB, du SMB et du SBM au Président du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), le Président du Faso, dans ce qu'il est convenu d'appeler « *l'affaire des 23 kilos d'or* »¹⁵, a suscité de l'espoir chez tous les justiciables. Le REN-LAC se réjouit que les syndicats de magistrats, longtemps divisés, se soient mis ensemble, pour défendre une cause. Même si les revendications posées n'ont pas connu une totale satisfaction, ces acteurs de la justice ont pris conscience de leurs forces dans l'unité. Ces trois syndicats membres du REN-LAC ont suscité l'espoir de briser les chaînes et rendre à la justice son indépendance. Si les syndicats de magistrats avaient obtenu des « *excuses publiques des ministres en charge de la Justice et des Mines pour leur immixtion inacceptable dans le domaine du pouvoir judiciaire...* »¹⁶, l'on aurait perçu les prémises d'une justice indépendante. S'ils étaient parvenus à faire admettre « *la démission pure et simple du ministre en charge de la Justice et sa mise à la disposition de la justice, (...) du ministre en charge des Mines pour le discrédit jeté sur une décision de justice* »¹⁷, l'aura n'en aurait été que plus grande.

2.2.2. Les acteurs non étatiques

Les acteurs non étatiques contribuent à la lutte anticorruption. Et il s'agit ici de mettre en évidence les différentes actions du secteur privé, des Organisations de la Société civile, notamment le REN-LAC, des médias privés et des partis politiques.

2.2.2.1. Le secteur privé : acteur ou victime de la corruption ?

Le secteur privé est un autre pilier dans la lutte contre la corruption. Le secteur privé burkinabé est caractérisé, selon les analystes, par la politisation à outrance de ceux qu'on appelle les opérateurs économiques. En effet, lors des meetings et des rencontres de certains partis et organisations tels le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) et la Fédération Associative pour la Paix avec Blaise Compaoré (FEDAP-BC), nombreux sont ces opérateurs économiques qui s'affichent soit comme organisateurs, soit comme parrains de ces cérémonies. Cette situation cache mal une collusion entre certains responsables politiques et le monde des affaires. Cela se traduit par les trafics d'influence, les détournements, la corruption, les

¹⁵ Le Reporter N°119 du 1^{er} au 14 juin 2013, pp 8-9

¹⁶ Idem

¹⁷ Idem

surfacturations, l'enrichissement illicite et la constitution de sociétés prête-noms, appartenant soit aux proches, soit aux relations de personnalités du monde politique. Aussi, peut-on légitimement se poser des questions de savoir si le secteur privé est acteur ou victime de la corruption.

Les plaintes enregistrées au niveau de l'ARMP traduisent la suspicion qui règne dans le milieu des affaires. Pour beaucoup de ces acteurs, on ne peut être attributaire d'un marché public que si l'on est adossé à un ministre, un parti politique affilié à la mouvance présidentielle ou un proche parent de quelqu'un de haut placé dans la sphère politique et économique. En effet, une étude sur les marchés publics et les petites et moyennes entreprises au Burkina Faso fait le constat suivant : *« Les promoteurs des PME de l'échantillon qui participent aux appels d'offres attestent à 90,4% que dans les marchés publics de commande de matériel de bureau, la corruption se pratique quelle que soit la taille du marché et ce, qu'il s'agisse des appels à concurrence ou des marchés de gré à gré. En plus, 93,2% d'entre elles pensent que la corruption prend de plus en plus de l'ampleur. Les promoteurs des PME pensent à 31,6% que ce sont les appels à concurrence qui sont les plus exposés à la corruption, alors que 26,8% d'entre eux pointent du doigt les marchés de gré à gré et 20,9% pensent qu'aussi bien les appels à concurrence que les marchés de gré à gré sont tous exposés à la corruption. La corruption est généralement initiée, du point de vue des promoteurs des PME, par les entrepreneurs à 37,3% et par les agents publics à 60,7%. La perception de la corruption par les entrepreneurs qui interviennent dans le domaine étudié est très élevée. En fait, 57,1% des promoteurs d'entreprises estiment que la qualité du dossier de candidature n'est plus une condition suffisante pour vous permettre d'être attributaire d'un marché public. C'est pour cette raison que 10,1% d'entre eux estiment que leurs concurrents versent toujours des pots de vin pour décrocher les marchés publics. »*¹⁸

2.2.2.2. Le Réseau National de Lutte Anticorruption (REN-LAC) assume son rôle de veille.

L'année 2013 marque le début de l'exécution du troisième plan stratégique du REN-LAC dit plan stratégique 2013-2016. Le début a été certes tardif mais le REN-LAC a encore respecté ses grands rendez-vous avec des activités de conscientisation.

18 AKOUWERABOU B. Denis, BAKO Parfait, Marchés publics et les petites et moyennes entreprises au Burkina Faso : quelle gouvernance ? Université de Ouagadougou II, Dakar, Septembre 2013

❖ **Publication et diffusion du rapport 2012 sur l'état de la corruption au Burkina Faso.**

Le rapport 2012 sur l'état de la corruption au Burkina Faso a été lancé le 12 septembre 2013 à Ouagadougou. Un lancement qui a entraîné un tollé de réactions dans la presse. Le gouvernement incriminé peine à s'expliquer. Le Premier ministre embarrassé dit dans une émission télévisée attendre des preuves de corruption de ministres pour agir. Le classement du REN-LAC est contesté par certains acteurs de la vie publique sans arguments dignes de ce nom et considéré par d'autres comme un indicateur de bonne gestion.

Le rapport révèle un niveau toujours élevé de la corruption au Burkina Faso. Pour 87% des deux milles (2000) personnes enquêtées, les pratiques de corruption sont fréquentes voire très fréquentes au Burkina Faso. Deux cent quarante enquêtés ont déclaré avoir offert personnellement une rétribution illégale. Comme en 2011 le trio de tête des services perçus comme les plus corrompus par les populations en 2012 sont la Douane, la Police municipale et la Justice.

❖ **Les investigations ponctuelles du REN-LAC en 2013.**

En 2013, 16 plaintes/dénonciations relatives à des présomptions de pratiques corruptrices ont été reçues par le REN-LAC. Elles ont concerné la Justice (2), la Santé (2), les Collectivités territoriales (3), les marchés publics (2), l'Environnement et le cadre de vie (2), les Douanes (1) les Transports (1) et une ONG d'aide au développement (1).

Si le nombre de plaintes a augmenté par rapport à l'année dernière, les incriminations n'ont pas toujours été prouvées par les enquêtes de vérifications, puisque seules trois des 10 dossiers traitées ont produit des résultats susceptibles de faire l'objet de saisine. L'activité de suivi des saisines antérieures s'est, quant à elle, poursuivie.

❖ **Suivi des saisines : deux dossiers en justice, un présumé auteur de faux et usage de faux diplômes aux arrêts**

Six (6) saisines, dont deux (2) de 2011 et quatre (4) de 2012, ont fait l'objet de suivi en 2013. Dans ce cadre, les dossiers relatifs au certificat de nationalité burkinabé (2011) et au faux diplôme de l'université Ouaga II (2012) ont fait l'objet de saisines respectivement du Procureur Général près la Cour d'Appel de Ouagadougou et du Procureur du Faso près le Tribunal de Grande

Instance de Ouagadougou. Si le premier n'a pas connu d'évolution malgré les éléments fournis au Procureur Général, le second a quant à lui, fait l'objet d'enquêtes de la gendarmerie nationale, au cours desquelles le REN-LAC a été entendu. Suite à ces enquêtes, le titulaire du faux diplôme a été mis aux arrêts et présenté au Procureur du Faso pour la suite de la procédure. Les autres saisines qui ont fait l'objet de suivi ont été adressées au ministre de la culture et du Tourisme (MCT), au ministre de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (MENA), au ministre des Enseignements secondaire et supérieur et au ministre de la Santé.

❖ **Plaidoyer pour l'adoption de la loi anti-corruption : adoption d'un projet de loi alibi en Conseil des ministres.**

Le REN-LAC reste engagé pour l'adoption d'une loi anticorruption qui permettra de réprimer conséquemment les acteurs de la corruption. Les actions de plaidoyer menées au cours des années 2011 et 2012 par le REN-LAC ont accentué la pression sur le gouvernement dans le sens de l'adoption d'une loi pour lutter efficacement contre la corruption au Burkina Faso. Le Conseil des ministres a fini par adopter un projet de loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso le 2 octobre 2013. Toutefois, à l'analyse, ledit projet de loi s'est révélé une pâle copie de la proposition de loi initiée par le REN-LAC et le Réseau Burkindi, puis transmise au gouvernement par le président de l'Assemblée nationale en septembre 2012. Le REN-LAC a marqué son désaveu quant à son contenu et a formulé par écrit ses observations y relatives. Celles-ci ont été oralement exposées devant la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) de l'Assemblée nationale. Par la suite, le gouvernement a procédé au retrait de son projet de loi, dans une perspective, nous l'espérons, de le réintroduire le plus tôt au cours d'une session en 2014.

❖ **Le Prix de la lutte anti-corruption (PLAC)**

Le REN-LAC encourage les journalistes pour leur contribution au combat contre la corruption à travers le prix de la lutte anti-corruption (PLAC). La remise des prix aux lauréats de l'édition 2013 a eu lieu le 10 mai à la clôture de la 13^e assemblée générale ordinaire du REN-LAC. Le jury de ce PLAC a tranché entre 70 articles sélectionnés dans 11 journaux. Le jury a décerné quatre prix au lieu des trois prévus. Le palmarès donne :

3^{ème} prix : Moussa ZONGO, Evénement ;
3^{ème} prix ex aequo : Idrissa NOGO, Sidwaya ;
2^{ème} prix : Cédric KALISSANI, Mutations ;
1^{er} prix : Boureima OUEDRAOGO, Le Reporter.

❖ **Les Journées Nationales du Refus de la Corruption (JNRC) :
le pouvoir judiciaire décortiqué par certains de ses acteurs.**

Dans le cadre de la 8^{ème} édition des JNRC, un panel s'est tenu le 9 décembre 2013, sur le thème : « *La justice burkinabé face à la corruption* ». Il a été animé par Me Batibié BENAÛ, Secrétaire général du Syndicat des Avocats du Faso (SYNAF), messieurs René BAGORO, conseiller à la Cour d'appel de Ouagadougou et Karfa GNANOU, juge au Tribunal administratif de Ouagadougou, par ailleurs Secrétaire général du Syndicat Burkinabè des Magistrats (SBM). La modération des débats a été assurée par Me Guy Hervé KAM, Secrétaire exécutif du Centre pour l'Ethique Judiciaire (CEJ).

Les débats ont révélé une justice vulnérable à la corruption du fait en partie, des mauvaises conditions de travail (manque de moyens matériels, salaires relativement faibles, surcharge de travail, etc.). De même, il a été souligné l'insuffisance de la législation anti-corruption.

Le conseil de discipline des magistrats ne serait d'aucune efficacité dans la lutte contre la corruption au sein de la justice. Il a connu à ce jour très peu de dossiers impliquant des magistrats. Seul le Garde des Sceaux peut le saisir. En tant que homme politique, celui-ci est plus porté par des considérations politiques dans le but de se constituer une clientèle de « juges acquis ». Les panelistes et les participants ont suggéré l'ouverture de la saisine du conseil de discipline à d'autres acteurs, notamment les syndicats de magistrats, les structures d'avocats intervenant dans la lutte contre la corruption et pour l'éthique judiciaire, les organisations de la Société civile. Ils ont fortement recommandé l'ouverture systématique d'une enquête, chaque fois qu'un magistrat est soupçonné de corruption.

❖ **Un mémorandum d'interpellation remis au gouvernement**

Le mémorandum a été remis au Secrétaire général du gouvernement et du Conseil des ministres le 20 décembre 2013. Il a dressé à l'attention du Premier ministre l'état de la mise en œuvre de ses mesures prises lors de sa visite à l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat le 13 septembre 2012.

Il a fait ressortir que parmi les dossiers que l'ASCE a transmis à la

justice, ne figuraient pas des dossiers suffisamment connus tels que ceux relatifs à la réfection de la mairie de Ouagadougou, aux villas de la CNSS, à la Commission de l'informatique et des libertés, à la fourniture d'un avion photographe à l'Institut géographique du Burkina et la gestion des fonds de la commission d'application des peines de la Maison d'arrêt et de correction (MAC) de Manga. Les dossiers transmis à la justice n'ont pas connu non plus un traitement satisfaisant. Il est à craindre qu'ils n'aboutissent pas à des condamnations même en cas de jugement, car les faits incriminés dans certains dossiers transmis aux juridictions sont couverts par la prescription, ce qui conduira certainement à des ordonnances de non-lieu. Par ailleurs, il est relevé que l'ASCE n'ayant pas la qualité d'Officier de Police Judiciaire (OPJ), ses enquêtes ne sauraient constituer des enquêtes préalables, ce qui oblige le juge à procéder à d'autres enquêtes pour constater les mêmes faits que l'ASCE.

Afin de permettre un traitement diligent des dossiers de corruption, le REN-LAC a fait les recommandations suivantes au gouvernement dans son mémorandum: i) doter la justice des ressources nécessaires (matérielles, humaines et surtout financières) pour mener à bien sa mission ; ii) mettre à la disposition de l'ASCE des OPJ afin que ses rapports soient constitutifs de rapports d'enquêtes préalables ; iii) faire adopter une loi appropriée à une lutte sans merci contre les pratiques corruptrices et autres infractions assimilées; iv) veiller à l'effectivité de l'indépendance de la Justice ;

2.2.2.3. Autres Organisations de la Société Civile

Plusieurs organisations de la Société civile luttent contre la corruption au Burkina Faso. Elles ont mené des actions traduisant le refus de l'impunité et de la corruption.

❖ La Coalition contre la vie chère : une tribune de lutte contre la corruption

La Coalition contre la vie chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés (CCVC), regroupe une trentaine d'organisations de la Société civile depuis 2008. Ses activités en 2013 ont été marquées par plusieurs manifestations dont le meeting du 20 juillet. Ce rassemblement organisé dans le cadre de la journée nationale de protestation à Ouagadougou et dans les chefs-lieux de régions et de provinces, a connu une grande mobilisation. Le rejet d'un sénat budgétivore et inopportun et de la révision de l'article 37

de la Constitution pour permettre à Blaise Compaoré de régner à vie, la lutte contre la vie chère et la corruption ont constitué les thèmes développés.

Du haut de la tribune ce jour-là, le président de la CCVC, Tolé SAGNON, a dénoncé entre autres le désengagement de l'Etat des secteurs sociaux de base, le pillage des ressources du sous-sol par les sociétés minières étrangères, l'accaparement des terres des paysans, la corruption et la banalisation de la délinquance au col blanc. Évoquant la question du changement tant attendu, il a dénoncé le néolibéralisme et appelé la jeunesse à rechercher les voies et moyens d'un changement véritable en leur faveur.

❖ **Le Centre pour l'Éthique judiciaire (CEJ) attaque des magistrats en justice pour fait de corruption.**

Le Centre pour l'éthique judiciaire (CEJ) a fait l'actualité dans le milieu de la justice, au cours de l'année 2013, en portant devant les tribunaux un dossier de corruption impliquant des magistrats. Le procès prévu le 12 juillet 2013 devant le Tribunal de grande instance de Ouagadougou a été ajourné, parce que les cinq magistrats mis en cause ne se sont pas présentés à l'audience. L'affaire a été plusieurs fois renvoyée. Elle concerne selon Le Reporter « *5 magistrats, suspectés d'avoir reçu des pots de vins, en vue de rendre une décision clémente en faveur de deux prévenus. Ces derniers, des agents de la société SGS, employés en qualité d'assistants comptables chargés de recouvrement, s'étaient spécialisés dans les détournements de chèques de leurs employeurs. Au total, la somme de 180 millions de francs CFA a été détournée dans ces conditions par les deux complices. Attraités en justice par deux fois, ils s'en sont sortis avec des condamnations visiblement complaisantes. Peine d'amende de 1 500 000 FCFA et remboursement des sommes détournées...4 500 000 FCFA, c'est au total ce que le père d'un des prévenus aurait déboursé pour obtenir une telle clémence de la part des juges* »¹⁹. L'affaire reste à éclaircir ; toutefois, c'est sauf omission une première dans l'histoire de la justice au Burkina Faso.

❖ **Les médias révèlent et dénoncent des faits de corruption**

En 2013, la presse a soulevé bien d'affaires de corruption et/ ou de mal gouvernance. Le monitoring a concerné une vingtaine d'organes de presse écrite comprenant des journaux en ligne et des supports physiques et de toutes périodicités. Ces organes ont traité des sujets touchant les détournements,

19 Le Reporter N°122 du 15 au 31 juillet 2013, p 11

la fraude, la mauvaise gestion, la législation anti-corruption et l'action de la justice contre la corruption. Ces cas sont loin d'être exhaustifs. Il s'agit d'énumérer ici, les différentes situations illustrant des cas de mauvaise gestion, de favoritisme, de trafic d'influence, d'abus de pouvoir, d'arbitraire,... et établies sur la base d'enquêtes journalistiques.

- ***Ministère des mines, une affaire brûlante de « deal » de plus de 23 kilos d'or : l'année où le Conseil supérieur de la magistrature a failli être pris en otage.***

Cette affaire révèle l'arrogance des ministres de la République et leur mépris vis-à-vis de la Justice. Elle met aux prises un collecteur d'or de la SONA'OR et le ministère en charge des Mines. Le journal Le Reporter, qui a levé le lièvre, indique que « *Courant mars 2012, la Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF) saisit une importante quantité d'or sur la RN4, route de Pô. Le détenteur immédiatement mis aux arrêts et déféré à la MACO, est poursuivi notamment pour fraude en matière de commercialisation d'or. Au terme d'un marathon judiciaire, l'intéressé est blanchi et relaxé. La justice ordonne par ailleurs la restitution de l'or, jusque-là censé être sous scellés, à la BNAF, comme le prévoit la loi. Mais depuis lors, ça coince. Que de tribulations et d'atermoiements ! Le propriétaire légitime éprouve toutes les peines du monde à rentrer en possession de son or. Le directeur général de la BNAF refuse de s'exécuter malgré la décision de justice.*²⁰ »

Le ministère en charge des Mines, représenté par l'Agent judiciaire du Trésor, a été débouté en première instance, puis en appel et en cassation. Selon le périodique, « *Plus de cinq mois après, il [DG du BNAF] n'a toujours pas restitué l'or à son propriétaire, malgré la signification à lui faite de l'organisation de la Cour de cassation. Même l'agent judiciaire du Trésor, son allié traditionnel dans l'affaire, lui a adressé une lettre lui demandant expressément de restituer l'or. Le ministre en charge des Mines, autorité de tutelle de la BNAF, a aussi été saisi. Le Premier ministre aussi. Mais rien n'y fait.*²¹ » Le ministre en charge des Mines n'ayant pas confiance en la justice, saisit son collègue de la Justice qui décide alors d'ouvrir une information judiciaire contre X du chef de corruption.

Le magazine Mutations soutient que « *l'attitude équivoque du ministre de la Justice Dramane Yaméogo a suscité l'étonnement et la colère des magistrats et des différents auxiliaires de justice... Pendant que les juges*

20 Le Reporter N°119 du 1^{er} au 14 juin 2013, pp 8-9

21 Ibidem

s'interrogeaient sur les motivations réelles et la validité d'une telle démarche de leur patron, Dramane Yaméogo [qui] enfonce le clou le 20 juin, lors du traditionnel point de presse du gouvernement. En effet, au cours de ce point de presse, il a confirmé l'effectivité des échanges épistolaires entre les ministres sur l'ouverture de l'information judiciaire. Il a déclaré en substance, que les juges qui ont connu de l'affaire ont été corrompus. Il a donné raison au ministre des Mines et il a dévoilé son intention de faire réviser le jugement, en usant de ses prérogatives.²² »

Les syndicats de magistrats que sont le SAMAB, le SMB et le SBM interpellent dans une lettre ouverte, le Président du Faso, Président du Conseil supérieur de la magistrature. Ils exigent notamment :

- des excuses publiques des ministres en charge de la Justice et des Mines pour leur immixtion inacceptable dans le domaine du pouvoir judiciaire et cela, dans les mêmes formes ;
- la démission pure et simple du ministre en charge de la Justice et sa mise à la disposition de la Justice ;
- la mise à la disposition de la Justice, dans la même logique et sur les mêmes fondements juridiques que précédemment, du ministre en charge des Mines pour le discrédit jeté sur une décision de justice par ses commentaires contenus dans sa lettre et ceux repris par le Reporter n°120 ;
- la mise à la disposition de la Justice du directeur général de la BNAF pour les présomptions pesant contre lui du chef de refus d'exécuter une décision de justice devenue définitive et exécutoire²³.

Même si cette lutte n'est pas allée jusqu'au bout, et cela se comprend, elle a eu beaucoup de mérites à capitaliser.

• ***Ministère de la Sécurité : chaussures aux semelles trouées, le roussi sur toute la ligne***

Le journal Courrier confidentiel a consacré deux articles à ce dossier, et ce dans deux numéros différents, les numéros 45 et 48.

Des chaussures livrées par une société de la place en 2011 à l'Ecole nationale de police, posent problème. Des produits jugés conformes aux prescriptions techniques et aux normes internationales à leur livraison, se révèlent défectueux après seulement 45 jours d'utilisation. En effet, cent

²² Mutations n°32 du 1^{er} juillet 2013, p 2

²³ www.leefaso.net/spip.php, article 54826

soixante-dix-neuf (179) paires de rangers sur 1000 livrées se sont déjà dégradées.

Selon Courrier confidentiel: « Il y a eu des micmacs. Et non des moindres. Selon des sources bien au parfum des faits, le fait que (...) cette société de droit (...) remporte le marché, n'a pas plu à certains opérateurs occidentaux, qui jusque-là, en avaient pratiquement le monopole. Ces derniers s'en mettaient plein les poches. Une complicité semblait avoir été établie avec certains individus qui disposaient d'une forte influence au sein du ministère. La logique était telle qu'il ne fallait pas laisser un autre opérateur mettre du sable dans leur couscous. Il fallait donc, tout faire pour écarter par des actes de sabotage, la société de toute participation aux appels d'offres. Ainsi des scènes de dénigrement se sont jouées dans les couloirs du ministère. (...) Selon des témoignages concordants, « tout porte à croire que des produits de mauvaise qualité ont été ajoutés après la réception définitive, à ceux livrés par la société²⁴. »

- ***Les cinq (5) milliards de la CNSS à la SOBCA : cadeau à problèmes!***

Le journal Courrier confidentiel dévoile une affaire de conflit d'intérêts. Le président du Conseil d'administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), Mamadi Napon, directeur général de la Société burkinabé de crédit automobile (SOBCA) signe une « délibération » octroyant 5 milliards de FCFA à la même Société. En réalité, il se donne un crédit de 5 milliards de FCFA. Le journal explique que « par des manœuvres multiformes, on a tenté de faire passer la pilule. Et on a tenté de faire vite pour ne pas trop attirer de soupçons. La première tranche a été « immédiatement » débloquée. L'article 2 de ladite délibération le dit sans ambages : « Le premier déblocage d'un montant de trois milliards (3000 000 000) de francs CFA se fera immédiatement et selon les conditions suivantes : taux d'intérêts : 7% hors taxes ; durée trois ans renouvelable...le reliquat, soit un montant de deux milliards (2000 000 000) de francs CFA, sera débloqué en fonction des besoins exprimés par la SOBCA et selon les disponibilités financières de la CNSS...Et comme certains hauts responsables de la boîte ont donné leur « feu vert », pour qu'on puisse prélever des milliards de francs CFA dans le fric des travailleurs au profit de la SOBCA, le reste n'est qu'une question de formalité... La commission permanente de la CNSS a été

24 Courrier confidentiel N°45 du 25 octobre 2013, pp 3-4 ; voir aussi Courrier confidentiel N°48 du 10 décembre 2013, p 12.

mise à contribution. Le hic, c'est que cette commission chargée de surveiller l'exécution des décisions du Conseil d'administration et de prendre celles pour lesquelles une délégation lui aura été donnée, est elle aussi présidée par le PCA, Mamadi Napon.²⁵ »

- ***RTB, Alain Traoré et les quinze (15) milliards : la République gourmande ?***

La Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB) bénéficie d'un prêt de 15 milliards de francs CFA. La gestion de cet argent va faire des gorges chaudes.

L'Événement explique que « ce prêt devrait servir à « *la construction du siège* » de la RTB, croit savoir un interlocuteur à la TNB, qui a demandé l'anonymat et que nous allons appeler Tony. Un autre interlocuteur (anonyme aussi) que nous appelons Madoff détaille le début des problèmes. Pour Madoff, les problèmes ont commencé quand « *le ministre Alain Traoré a voulu gérer personnellement* », cette somme. « *Il voulait loger le compte des 15 milliards à la BCEAO. Mais le ministre des Finances s'y est opposé. Le compte est donc créé au Trésor public* ». La RTB est un Etablissement Public de l'Etat (EPE), de gestion autonome. Il est dirigé par un conseil d'administration dont les membres sont nommés en conseil des ministres. Sur le dos de ces milliards, « *le ministre a passé un marché de gré à gré avec la CFAO pour 40 véhicules* » dit Madoff. De ce fait, le ministère des Finances n'aurait pas approuvé le processus. Le conseil d'administration de la RTB s'est opposé au point d'essuyer les foudres du Ministre. Cela aurait poussé le président du conseil d'administration d'alors à jeter l'éponge. Interrogé, ce dernier réfute. « *J'ai demandé à me décharger de mes fonctions pour des raisons personnelles* » a-t-il justifié. A l'approche des élections du 2 décembre 2012, selon Madoff, le ministre a fait venir 23 véhicules (dont 2 Land Cruiser V8 et des Hilux de format moyen) garés à l'intérieur de la cour de la télévision nationale. La raison évoquée est qu'ils serviront à couvrir les élections. Selon Tony, c'est un argument qui ne tient pas la route, dans la mesure où le Conseil supérieur de la communication (CSC) avait satisfait les besoins concernant la couverture de la campagne. »

25 Courrier confidentiel N°44 du 10 octobre 2013, p...

• **Escroquerie en bande organisée : incroyable histoire !**

L'affaire Siri est la mésaventure d'un commerçant de voiture dans laquelle des hommes de loi sont trempés. Un juge avide d'argent et un commandant de brigade de gendarmerie friand de Mercédès vont déplumer leur proie.

D'après l'Événement, « Siri Soukalo obtient un marché de plus de 80 millions. Il propose à ses clients l'ouverture de ligne de crédit auprès d'une banque de la place. Ces derniers peu habitués à une telle opération qu'ils trouvent compliquée, préfèrent des avances directes. Hésitant au départ, Siri Soukalo finit par accepter pour ne pas perdre le marché... Cependant, pour s'entourer de précautions, il demande à chacun de ses clients de payer au moins 50% de la somme, ce qui va lui permettre de mener à bien l'opération. L'affaire fut ainsi conclue, mais les paiements n'ont pas respecté l'accord de départ... Malgré tout, Siri décide de lancer la commande. Son épouse d'origine espagnole, s'envole pour l'Espagne et réussit à faire embarquer la marchandise dans un container pour le port de Téma. Pendant ce temps, Siri explique à ces clients les conditions de transit de la marchandise au port et les risques encourus si elle n'est pas enlevée à temps... Pour rassurer ses clients, il leur propose de signer un document fixant les obligations contractuelles... Quand Siri reçoit l'avis sur l'arrivée des véhicules, au port de Téma, il invite deux des clients à embarquer avec lui pour aller constater. Ces derniers refusent... Quand Siri se décide à y aller seul, c'est pour constater que le container a été réquisitionné et mis aux enchères. Il informe alors les clients et le greffier de la situation. Pour les clients, il n'y a pas de débat, Siri doit rembourser. Siri estime de son côté que s'il doit rembourser, la justice doit dire son mot pour établir les responsabilités. Une procédure trop longue, aux yeux des clients. Ils saisissent un gendarme de service²⁶... »

Siri est arrêté à Ouagadougou et remis à des gendarmes de Banfora qui le ramènent et l'enferment en cellule. A partir de ce moment, les choses vont aller vite. De la gendarmerie, Siri rembourse ses clients. Et c'est le commandant de la brigade qui reçoit la somme de 13 millions de francs CFA pour le compte de ses clients. Siri croit qu'après le remboursement, il sera libéré. Mais selon le chef de brigade de la gendarmerie, il faut rendre compte au juge et à ses clients. Il va laisser trois millions au Tribunal de grande instance de Banfora entre les mains d'un certain Ablassé Dialla. Après avoir calmé le juge, le chef de brigade exige une Mercédès. Siri s'exécute. Mais,

26 L'Événement N°258 du 25 juin 2013, pp 8-9

tout cela ne lui épargnera pas la prison.

- ***Les partis politiques ne semblent pas donner le bon exemple***

L'image de certains partis politiques en 2013 a été écornée. Comment ne pas relever la déclaration du Secrétaire exécutif du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP), tenue le 19 juillet 2013, lors d'une rencontre entre le secrétariat exécutif du CDP et les secteurs structurés du parti, selon laquelle « *ceux qui nous contredisent le jour, viennent prendre nuitamment, des enveloppes* »²⁷

Pour le REN-LAC, « *cette déclaration du premier responsable du parti au pouvoir n'est autre chose qu'un aveu de ce que la corruption constitue un système de gouvernance privilégié par le parti au pouvoir.* »²⁸

L'ancien chef de file de l'opposition, Me Bénéwendé Stanislas Sankara, a été lui aussi éclaboussé par une affaire de reliquat des fonds ayant servi à la prise en charge des délégués des bureaux de vote lors des élections couplées du 2 décembre 2012 et celles complémentaires du 17 février 2013. Ce reliquat s'est retrouvé à l'insu des autres partis membres du CFOP dans le compte de l'Union pour la renaissance/Parti Sankariste (l'UNIR/PS), parti de Me Bénéwendé Stanislas Sankara. Ce dernier aurait pourtant affirmé devant ses partenaires que l'argent avait déjà été restitué au ministère de l'Administration territoriale et de la Sécurité et qu'il avait déjà fait son bilan²⁹

Pour le motif d'incapacité de certains partis politiques et non des moindres, à respecter la loi sur le financement des partis politiques hors campagne, le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) a perdu la subvention 2013³⁰. Selon le magazine Courrier Confidentiel, suite au financement des législatives et municipales de 2012, seuls 44 partis sur les 86 postulants ont justifié leurs subventions. Quarante deux partis (42) n'ont déposé ni leur rapport financier, ni leur bilan comptable³¹.

2.2.3. Que retenir des différentes actions contre la corruption en 2013 ?

Par rapport à l'action de l'Exécutif, il y a la déception. Mais du côté des acteurs non étatiques, la persévérance continue.

27 Le quotidien N°822 du samedi 20 au dimanche 21 juillet 2013

28 L'Observateur paalga N°8438 du Lundi 19 août 2013, p 6

29 L'opinion N° 832 du 02 au 08 Octobre 2013

30 Bendré n°755 du 16 septembre 2013, p 5

31 Courrier confidentiel N°35 du 10 juin 2013, p 3

2.2.3.1. L'exécutif a déçu dans son action en 2013

En 2013, l'Exécutif a montré son incapacité à doter le pays d'une loi spécifique anti-corruption. Il a certes adopté en Conseil des ministres le 02 octobre 2013, un projet de loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso qu'il a soumis à l'Assemblée nationale. Mais le projet de loi a été dépouillé de sa substance. En effet, le 17 septembre 2013 le Premier ministre, invité de l'émission « dialogue avec le gouvernement », sur le plateau de la Télévision nationale du Burkina, a annoncé que le gouvernement soumettrait au Parlement, un tel projet de loi. Mais comme le relève L'Economiste : « *Toutefois, le Premier ministre a montré une certaine réticence à propos de la répression du délit d'apparence. Pour Luc Adolphe Tiao, le délit d'apparence peut être une porte ouverte à des règlements de comptes.* »³²

Dès lors, le ver s'est incrusté au cœur du fruit. Lorsque le gouvernement s'est décidé enfin à transmettre le projet de loi, c'est vidé de sa substance que celui-ci est parvenu au Parlement. Les constats du REN-LAC montrent une loi sans âme et dépouillée de dispositions relatives à la corruption électorale, au délit d'apparence, au favoritisme et au népotisme. Même la nécessaire déclaration des biens a été tronquée. Une loi à minima qui pose une énième fois la question de la volonté politique réelle de lutter contre ce mal.

Bien qu'ayant encore soufflé le chaud et le froid, le chef de l'Exécutif, Luc Adolphe Tiao, n'a pas du tout fait bouger le chantier de la lutte contre la corruption. Comme en 2012, il a encore multiplié les engagements. Cette fois-ci, il s'est adonné à ses engagements sans suite devant les députés lors de sa Déclaration de politique générale (DPG) le 30 janvier 2013, dans le Discours sur la situation de la Nation, le 4 avril et devant les syndicats le 21 mars à la faveur d'une des multiples séances de la rencontre annuelle gouvernement-syndicats. Ce jour-là, il a pris six engagements dont la traduction effective devant les tribunaux, des auteurs de crimes économiques et de sang.

Au fond, la série des engagements de l'Exécutif à faire juger les dossiers de crimes économiques n'a pour but que la recherche d'un effet d'annonce, qui consiste à concentrer toute la démagogie autour de l'axe de la Justice, un axe de communication crédible pour ceux qui ne se sont pas encore rendu compte de la duperie du gouvernement.

Pendant que les engagements se multipliaient concernant la lutte contre la corruption, le porte-parole du gouvernement ne finissait plus de

32 L'Economiste du Faso du lundi 23 septembre 2013, p 10

chercher à mettre la main sur les 15 milliards de FCFA de prêts de la RTB³³.

Ceux qui ont bien suivi la déclaration de politique générale noteront cet engagement du Premier ministre à faire en sorte que les actions entreprises au niveau de la justice visent à « *rendre la Justice moderne et indépendante par l'amélioration des conditions de travail, la spécialisation des magistrats et le rapprochement de la justice du justiciable.* »³⁴ Après avoir suivi l'affaire des 23 kilos d'or³⁵ et le comportement du ministre en charge des Mines, l'on grince des dents à la lecture du mot « indépendance ». Monsieur Salif Kaboré, ministre en charge des Mines, a bien défié la Justice dans cette affaire sans que le Président du Faso, par ailleurs président du Conseil supérieur de la magistrature et le Premier ministre, n'aient daigné prendre leur responsabilité.

Cela n'est point surprenant car, si le président Blaise Compaoré admet la réalité de la corruption, c'est pour aussitôt minimiser le phénomène. Il soutient d'abord qu'« *il n'y a pas une organisation internationale vraiment de référence qui cite le Burkina parmi les pays corrompus.* »³⁶ Ensuite, il déclare :« *il est certain que dans le domaine de la corruption, ici comme ailleurs, nous avons des faits qui sont avérés mais nous avons aussi un débat qui mêle les réalités et parfois les calomnies et les médisances. Ce qui fait que l'œuvre de la Justice sur des questions de corruption est toujours lente, mais ça finit toujours par aboutir, parce que de toute façon, aujourd'hui nous sommes conscients que pour lutter contre la corruption, il faut que la Justice, en termes de référentiels juridiques, mais aussi en termes d'actions judiciaires et l'action citoyenne, se conjuguent efficacement.* »³⁷

Encore que s'ils pouvaient lui et son gouvernement lâcher la bride de la Justice pour qu'elle se charge de faire le tri, cela constituerait un pas de géant. Si son gouvernement n'avait pas choisi de tronquer le projet initial de loi spécifique anti-corruption du REN-LAC, il y aurait un référentiel juridique. Ce qui aurait constitué de réelles avancées dans la lutte contre la corruption.

2.2.3.2. Les acteurs non étatiques dans la persévérance

Les actions de plaidoyer menées par le REN-LAC et ses partenaires pour l'adoption de la loi spécifique anti-corruption ont contribué à l'émergence d'un débat institutionnel sur l'effectivité de la déclaration des biens des personnalités au Burkina Faso. En effet, après la visite des députés au Conseil Constitutionnel le 4 juin 2013, visite au cours de laquelle la question a été

33 L'Événement N°258 du 25 juin 2013, pp 8-9

34 Luc Adolphe Tiao, Déclaration de politique générale, 30 janvier 2013

35 Le Reporter N°119 du 1^{er} au 14 juin 2013, pp 8-9

36 Le Reporter N°119 du 1^{er} au 14 juin 2013, pp 8-9

37 Idem

au centre des préoccupations, le Conseil constitutionnel a reconnu que la déclaration des biens contribue à la lutte contre la corruption. Par ordonnance n°2013-003 du 7 juin 2013 du président du Conseil Constitutionnel, des commissions de vérification des listes des biens des personnalités de l'État ont été mises en place. Une journée de réflexion a également été organisée le 23 août 2013 à Kombissiri par cette juridiction, en prélude à un atelier national sur le renforcement du dispositif burkinabé de déclaration des biens des personnalités. Le Conseil constitutionnel a laissé entendre que *« de nouvelles procédures seront envisagées pour opérationnaliser la déclaration des biens qui est une de ses attributions »* au sortir de cet atelier qui s'est tenu les 26 et 27 août 2013

En 2013, le REN-LAC a tenu ses grands rendez-vous. Ces grands moments sont des périodes de conscientisation et de mobilisation des citoyens contre la corruption. Les activités de la CCVC, du CEJ et le travail des médias amplifient la voix anti-corruption du REN-LAC.

Les médias burkinabé, la presse écrite périodique en particulier, ont joué leur rôle de défenseurs de l'intérêt général. Ils ont contribué à mettre à nu les affaires de mal-gouvernance de la République. Et ce, en dépit de contraintes objectives que sont l'insuffisance de formation professionnelle en journalisme d'investigation notamment, la précarité de vie des hommes de médias et souvent des médias eux-mêmes. Les médias ont contribué également à la formation d'une opinion publique qui refuse de plus en plus l'arbitraire et les actes de mauvaise gouvernance. Les émissions à micro ouvert sur les radios de proximité donnent lieu quotidiennement à des dénonciations des actes de corruption et d'abus d'autorité.

Le REN-LAC estime que cette prise de conscience constitue un bon levain pour la lutte contre la corruption.

La contribution de la presse à la lutte contre la corruption doit aller au-delà du fait de lever des lièvres. La presse doit aussi poser les vraies questions et éclairer les citoyens, à travers ses analyses, ses éditoriaux, ses chroniques et autres commentaires et ce, en s'appuyant sur des arguments solides puisés dans l'arsenal juridique national et international. De l'initiative du projet de loi spécifique anti-corruption à son rejet par l'Assemblée nationale, très peu de journaux ont analysé la manière désinvolte dont le gouvernement a voulu traiter cette importante question. En tout état de cause, le REN-LAC salue l'implication des médias dans les débats sur la lutte anticorruption.

2.2.4. Recommandations

La plupart des recommandations formulées dans le rapport 2012 n'ont pas connu de mise en œuvre. Lorsqu'il y a eu une tentative, la recommandation a été dénaturée. Il en est ainsi de la loi spécifique sur la corruption. Le gouvernement s'est saisi d'une initiative qui émanait du Réseau Burkindi et des organisations de la Société civile, particulièrement le REN-LAC, et l'a vidée de son essence. Les députés en rejetant un tel projet ont fait œuvre utile ; il reste maintenant à savoir jusqu'où ils iront tant ce projet fait peur dans certains milieux.

La répétition étant pédagogique, le présent rapport va reconduire des recommandations du précédent. En espérant qu'avec la contribution des différents acteurs de la lutte anti-corruption, la réduction de la corruption sera incessamment une réalité.

Ces recommandations s'adressent aussi bien aux acteurs étatiques que non-étatiques.

2.2.4.1. Aux acteurs étatiques

✓ **Le REN-LAC recommande au Gouvernement :**

- de faire adopter une proposition consensuelle d'un projet de loi spécifique de lutte anti-corruption ;
- d'entreprendre des mesures concrètes de répression des cas de corruption avérés ;
- de renforcer les capacités en ressources humaines de l'ASCE, en y intégrant des officiers de police judiciaire ;
- d'améliorer les conditions de vie et de travail des salariés et de sanctionner effectivement les agents fautifs.

✓ **Le REN-LAC recommande aux parlementaires :**

- d'investir le champ de la lutte anticorruption pour la redevabilité ;
- de poursuivre les enquêtes parlementaires sur la corruption ;
- de publier les résultats de leurs investigations.

✓ **Le REN-LAC recommande aux acteurs de la Justice :**

- d'œuvrer à l'indépendance de la Justice et à l'assainissement de leurs corps ;
- de s'autosaisir des cas de malversation, de détournements et de corruption dénoncés par les structures de contrôle, les OSC et les médias ;

- de combattre la corruption en leur sein ;
- de réaliser une opération « casiers vides » pour évacuer dans les règles de l'art, les nombreux dossiers qui « dorment » dans leurs tiroirs.

2.2.4.2. Aux acteurs non-étatiques

Le REN-LAC s'engage à être plus proactif et présent sur la scène sociale du Burkina Faso. En tant qu'organisation de référence au niveau national, il compte dénoncer régulièrement les cas de corruption et se prononcer sur les affaires de mal gouvernance. Les médias et son site web devraient être des relais réguliers de ce genre de prises de position.

Le REN-LAC s'engage également à exercer son leadership dans le domaine de la lutte contre la corruption au Burkina Faso pour pouvoir se constituer partie civile dans les dossiers de corruption.

✓ **Le REN-LAC recommande aux autres acteurs non-étatiques, particulièrement aux autres OSC:**

- l'intensification des dénonciations des cas de corruption et/ ou de mal gouvernance avérés, le téléphone vert 80 00 11 22 est disponible 24h/24 ;
- la constitution de groupes stratégiques sur des cibles précises (marchés publics, mines,...) pour jouer le rôle de sentinelle, aussi bien au niveau local que national ;
- la sensibilisation des citoyens des villes et des campagnes à la nécessité de refuser la corruption ;
- le suivi des recommandations des assises nationales sur la corruption ;
- le suivi des engagements des principaux dirigeants politiques sur la corruption.

✓ **Le REN-LAC encourage les médias à :**

- poursuivre leurs investigations sur la mal-gouvernance et la corruption ;
- renforcer leurs capacités pour présenter un travail de qualité et se mettre à l'abri des menaces, judiciaires notamment ;
- collaborer effectivement avec les organisations de lutte contre la corruption pour dégager plus d'espaces de libertés.

✓ **Le REN-LAC encourage le secteur privé à :**

- se structurer en véritables entreprises de production;
- respecter les lois et règlements relatifs aux marchés publics ;
- refuser d'être des acteurs de la corruption.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ✓ Rapport 2012 du REN-LAC sur l'état de la corruption au Burkina Faso ;
- ✓ Rapport 2012 de la Cour des Comptes ;
- ✓ Rapport d'activités 2012 de l'ASCE ;
- ✓ Discours sur l'état de la nation du Premier ministre Luc Adolphe TIAO, prononcé le 3 avril 2013 ;
- ✓ Discours de politique générale, prononcé par le Premier ministre Luc Adolphe TIAO, le 30 janvier 2013 ;
- ✓ Rapport 2012 de l'Autorité de régulation des marchés publics ;
- ✓ Rapport d'activités de l'Année judiciaire 2012-2013 du Parquet général de la Cour des comptes ;
- ✓ Projet de politique nationale de la Justice 2010-2019, version révisée, adoptée le 22 janvier 2014 ;
- ✓ Rapport final sur l'état de mise en œuvre des engagements du Premier ministre, RENLAC, décembre 2013 ;
- ✓ Rapport de l'étude sur la législation anticorruption au Burkina Faso, rapport final, décembre 2011 ;
- ✓ AKOUWERABOU B. Denis, BAKO Parfait, Marchés publics et les petites et moyennes entreprises au Burkina Faso : quelle gouvernance ? Université de Ouagadougou II, Dakar, Septembre 2013 ;
- ✓ Les sites web des quotidiens (l'Observateur paalga, www.l'observateur.bf; le Pays, www.lepays.bf; Sidwaya, www.sidwaya.bf) des hebdomadaires (Bendré, www.journalbendre.net; le Journal

du Jeudi, www.journaldujeudi.com; l'Indépendant, www.indépendant.bf) et des bimensuels (l'Événement, www.evenement-bf.net; le Reporteur, www.reporteurbf.net; Mutations, mutationsbf.net) ;

- ✓ Le site web de l'ASCE : www.asce.bf;
- ✓ Le site web de l'AREMP : www.armac.bf;
- ✓ Le site web du REN-LAC : www.renlac@renlac.com;
- ✓ Le site web de l'Assemblée nationale du Burkina Faso : www.assemblée nationale.bf;
- ✓ Le site web du gouvernement du Burkina Faso: www.gouvernement.gov.bf;
- ✓ Le site d'information en ligne, le faso.net, www.faso.net;
- ✓ Le site web de Transparency International : www.transparency.org.

ANNEXES

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE



SECTION I : Identité de l'enquêteur

Q1.1. Date de l'enquête : / __ / __ / __ / __. **Q1.2** Heure début enquête : / __ h / __ mn.

SECTION II : Identification de l'enquêté(e)

Q2.1. Région : _____. **Q2.1bis.** Ville : _____

Q2.1ter. Secteur / itinéraire d'enquête (indiquer le numéro du secteur où l'entretien est réalisé) / _____/

Q2.1quar. : Secteur / itinéraire d'enquête (indiquer le point central d'orientation : exemple, le marché central, la Mairie etc.)

Q2.1quin. Secteur / itinéraire d'enquête (indiquer les points cardinaux du lieu de rencontre de l'enquêté(e), exemple O pour Ouest de la Mairie, NO pour Nord-Ouest):

Q2.2. Sexe : (cocher et inscrire le code correspondant dans la case)

☐ 1 = Féminin ; 2 = Masculin

Bonjour / Bonsoir Madame / Monsieur, j'enquête pour le compte du REN-LAC. Pourriez-vous m'accorder un peu de votre précieux temps pour un entretien ? Cela durera environ une dizaine de minutes (l'enquête prend fin si en dépit de votre insistance, la personne oppose un refus).

Q2.3. Pouvez-vous m'indiquer votre âge ? (inscrire le code de la tranche d'âge correspondante dans la case) ☐ :

1 = 20-29 ; 2 = 30-39 ; 3 = 40-49 ; 4 = 50-59 ; 5 = 60 et + ; 9 = NSP

Q2.4. Quelle activité professionnelle exercez-vous ? : (si la réponse le permet, l'enquêteur identifie la catégorie professionnelle d'après l'activité principale et inscrit le numéro dans la case correspondante ; si la réponse est vague, l'enquêteur pose la question supplémentaire suivante : « est-ce votre activité

principale ?, sinon laquelle est votre activité principale » ? cette réponse doit lui permettre d'inscrire le code dans la case appropriée.)□

1 = Aide familiale/servante/bonne ; 2 = Indépendant ; 3 = Salarié du public ; 4 = salarié du privé ; 5 = Employeur ; 6 = Apprentis ; 7= Chômeur ou en quête du 1^{er} emploi ; 8 = Retraité ; 9 = Occupé au foyer/ménagère ; 10 = Elève/Étudiant ; 11 = Rentier ; 12 Autres (que ceux déjà cités), précisez :

Q2.5. Avez-vous été scolarisé(e) : inscrire le code dans la case :□

1 = Oui ; 0 = Non (si non allez à **Q3.1**)

Q2.6 Quelle est la dernière classe que vous avez fréquentée ? (D'après la réponse, l'enquêteur identifie le niveau de scolarisation et inscrit le code dans la case) :□

1 = Primaire ; 2 = Secondaire ; 3 = Universitaire.

SECTION III : Perception de l'ampleur de la corruption en 2013

Q3.1. Les pratiques de la corruption sont-elles fréquentes cette année? (Selon la réponse, l'enquêteur dans l'entretien s'efforce de faire préciser par l'enquêté(e) le degré de fréquence « très fréquent ou fréquent » de la corruption. Une réponse par la négative équivaut à « inexistante ». L'enquêteur inscrit le code correspondant dans la case)□

1 = Très fréquent ; 2 = Fréquente ; 3 = Inexistante ; 9 = NSP.

Q3.2. Commentaires (éventuels) de l'enquêté(e) relatifs à la question **Q3.1**: _____

Q3.3. Comparativement à l'année précédente, comment appréciez-vous cette année l'évolution de la corruption au Burkina Faso? (inscrire le code correspondant dans la case)□

1 = Augmente ; 2 = Stationnaire ; 3 = Régresse ; 9 = NSP.

Q3.4 Qu'est-ce qui, selon vous, justifie cette évolution? : _____

SECTION IV. Expériences de corruption vecues par l'enquete

En tant qu'usager des services publics/parapublics

Q4.1. Depuis janvier passé, avez-vous personnellement offert une ou plusieurs rétributions en échange d'un service que vous avez sollicité auprès d'une administration publique/parapublique et qui devait vous être assuré gratuitement ? ☐ :

1 = Oui ; 0 = Non (Si non, aller à Q.10).

Q4.2. Décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez offert cette (ou ces) rétribution(s) *(Si l'enquête cite plusieurs cas, l'enquêteur doit insister pour qu'il décrive le cas qu'il considère le plus révoltant, et éventuellement joindre une feuille supplémentaire pour décrire au plus 2 autres circonstances différentes ; dans ce dernier cas, rappeler le numéro de la question) :*

Q4.3. Vous m'avez dit que vous avez offert une (ou plusieurs) rétributions illégales en échange d'un service dans une administration publique/parapublique, qui devrait vous être gratuitement rendu. Qu'avez-vous offert exactement ? ☐

1 = Argent ; 2 = Nature (si en nature, aller à Q3.9).

Q4.4. Quel est le montant que vous avez payé ? *(insister pour avoir le montant exact ou approximatif de la rétribution ; en cas de paiements multiples, demander les deux montants extrêmes)*

1^{er} montant (unique ou le plus faible) : _____ FCFA ;

2^{ème} montant (le plus élevé) : _____ FCFA

Q4.5. Vous m'avez dit que vous avez offert une (plusieurs) rétribution(s) illégales au cours de cette année. Dites-moi, si vous avez vous-même pris les devants pour proposer cette (ces) rétribution(s) à l'agent public ou si c'est lui qui vous l'avait (les avait) demandée(s) : ☐

1 = Moi-même ; 2 = l'agent public/parapublic ; 3 = Intermédiaire ; 4 = autre (à précisez) _____

En tant qu'agent public/parapublic

Q4.6. Depuis janvier passé, avez-vous personnellement reçu une ou plusieurs rétribution(s) en échange de service(s) non soumis à paiement, demandé(s) par certains usagers de votre administration ? ☐ :

1 = Oui ; 0 = Non (si non, aller à Q3.15);

Q4.7. Décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez reçu cette (ces) rétribution(s) *joindre au besoin une feuille supplémentaire pour décrire au plus 2 circonstances différentes* :

Q4.8. Vous m'avez dit que vous avez reçu une (ou plusieurs) rétributions illégales en échange de services non soumis à paiement, demandés par un usager de votre administration, qu'avez-vous reçu exactement ? ☐

1 = Argent ; 2 = Nature (si en nature, aller à la question Q3.14)

Q4.9 . Quel est le montant que vous avez reçu ? (insister pour avoir le montant exact ou approximatif de la somme reçue ; si de l'argent a été reçu plus d'une fois par l'enquêté, demander les deux montants extrêmes)

1^{er} montant (unique ou le plus faible) : _____FCFA ;

2^{ème} montant (le plus élevé) : _____FCFA

Q4.10. Vous m'avez dit que vous avez reçu une (plusieurs) rétribution(s) illégales au cours de cette année. Dites-moi, si vous avez vous-même pris les devants pour solliciter cette (ces) rétribution(s) à l'usager de votre administration ou si c'est lui qui vous l'a(les a) proposée(s). ☐

1 = Moi-même ; 2 = l'usager de l'administration ; 3 = intermédiaire ;

4 = autre (à précisez) _____

En tant que témoin

Q4.11. Avez-vous été personnellement témoin d'offres ou de sollicitations de rétributions illégales entre janvier passé et ce jour ? ☐ :

1 = Oui ; 0 = Non (Si non, aller à Q3.20).

Q4.12. Décrire les circonstances dans lesquelles, cette (ou ces) offre(s) de rétribution(s) a (ont) eu lieu *(en cas de plusieurs circonstances, l'enquêteur doit insister pour que l'enquêté(e) décrive le cas qu'il considère le plus révoltant et éventuellement joindre une feuille supplémentaire pour décrire au plus 2 circonstances différentes ; dans ce dernier cas, rappeler le numéro de la question)* :

Q4.12bis Décrire les circonstances dans lesquelles, cette (ou ces) sollicitation(s) de rétribution(s) a (ont) été faite(s) *(en cas de plusieurs circonstances, l'enquêteur doit insister pour que l'enquêté(e) décrive le cas qu'il considère le plus révoltant et éventuellement joindre une feuille supplémentaire pour décrire au plus 2 circonstances différentes ; dans ce dernier cas, rappeler le numéro de la question) :*

Q4.13. Quelle est la nature de ce qui a été payé par l'utilisateur ? ☐

1 = Argent ; 2 = Nature ; 9 = NSP (si nature ou NSP, aller à Q3.19)

Q4.14. Quel est le montant qui a été payé ? *(insister pour avoir le montant exact ou approximatif du paiement ; en cas de paiements multiples, demander les deux montants extrêmes) :*

1^{er} montant (unique ou le plus faible) : _____ FCFA ;

2^{ème} montant (le plus élevé) : _____ FCFA

Q4.15. Vous m'avez dit que vous avez été personnellement témoin d'offres ou de sollicitations de rétributions illégales entre janvier passé et ce jour *(en fonction de la réponse donnée par l'enquêté(e) aux questions 3.16 et 3.17, l'enquêteur utilisera « offre » ou « sollicitation »)* dites-moi, qui de l'utilisateur ou de l'agent de l'administration a le premier pris l'initiative de la démarche d'offre ou de sollicitation de la rétribution illégale ? ☐ :

1 = Usager du service ; 2 = Agent de l'administration publique/parapublique ;

3 = Intermédiaire ; 4 = autre (à préciser) _____ ;

9 = NSP

Section V : Classement des services et des agents de l'administration publique/parapublique

Supposons que vous devez classer les différents services de l'administration publique que vous avez personnellement utilisés entre janvier passé et ce jour ou qu'une proche connaissance de vous a utilisées pendant la même période *(dans les réponses à donner, vous répondrez en votre nom et en celui de cette connaissance).*

- **Catégorie 1 : une administration publique/parapublique ou un de ses démembrements, est classé « première catégorie » si des services non soumis à paiement vous y ont été assurés sans que vous n'offriez une rétribution illégale à aucun des agents qui y**

travaillent ou sans qu'aucun de ses agents ne vous ait sollicité une rétribution illégale.

- **Catégorie 2 : une administration publique/parapublique ou un de ses démembrements, est classé « deuxième catégorie » si des services non soumis à paiement dans cette administration vous ont été assurés contre des rétributions illégales que vous avez offertes de votre gré à certains agents (*pas tous*) qui y travaillent ou contre des rétributions illégales sollicitées auprès de vous par certains des agents de cette administration.**
- **Catégorie 3 : une administration publique ou un de ses démembrements, est classé « troisième catégorie » si des services non soumis à paiement dans cette administration vous ont été assurés moyennant une sollicitation systématique de rétribution illégale par des agents qui y travaillent.**

Q5.20. Citez les services des administrations publiques que vous avez utilisés entre janvier passé et ce jour, ou que l'un de vos proches a utilisés pendant la même période et classez chacun de ces services dans l'une ou l'autre des trois catégories définies plus haut.

Services désignés par l'enquêté(e)	Catégorie

NB : Si le nombre de services cité est supérieur à 5, insérer une feuille supplémentaire en portant le numéro de la question.

Supposons que vous devez également classer les différentes catégories d'agents de l'administration publique auprès desquels, l'un de vos proches ou vous-même avez sollicité entre janvier passé et ce jour, des services non soumis à paiement (*dans les réponses à donner, vous répondrez en votre nom et en celui de cette connaissance*).

- **L'agent public est classé « première catégorie » s'il vous a rendu des services non soumis à paiement sans solliciter ou recevoir de vous une rétribution illégale.**
- **L'agent public est classé « deuxième catégorie » s'il vous a rendu des services non soumis à paiement dans cette administration**

contre des rétributions illégales que vous avez offertes sur votre initiative à certains agents (pas tous) qui y travaillent ou qui vous ont été sollicitées par certains des agents (pas tous) de cette administration.

- **L'agent public est classé « troisième catégorie » s'il vous a délivré des services non soumis à paiement dans cette administration moyennant une rétribution illégale systématiquement sollicitée par l'agent.**

Q5.21 . Citez les types d'agents (catégorie socioprofessionnelle, poste politique) des administrations publiques auprès de qui, un de vos proches ou vous-même avez sollicité des services non soumis à paiement entre janvier passé et ce jour, et classez chacun d'eux dans l'une ou l'autre des trois catégories définies plus haut.

Typologie des agents de l'administration publique	Catégorie

NB : Si le nombre de services cité est supérieur à 5, insérer une feuille supplémentaire en portant le numéro de la question.

Q5.22. Citer les actions que le Gouvernement a entreprises pour lutter contre la corruption entre janvier passé et ce jour.

Parmi les **actions** que vous venez de citer, quelles sont celles qui peuvent le plus dissuader :

Q5.23. des agents publics de solliciter des usagers des services de l'administration publique des rétributions illégales ?

Q5.23bis. des usagers des services de l'administration publique d'offrir des rétributions illégales aux agents qui y travaillent ?

Section VI : Attitudes de l'enquêté face aux faits et pratiques de corruption

Un usager s'est présenté dans un bureau d'une administration publique pour solliciter un service non soumis à paiement. L'agent de Bureau après avoir pris connaissance du service sollicité par l'usager s'exclame : « *Nous qui sommes dans ce bureau-là, on ne mange pas les papiers ! Faites quelque chose-là !* ». Et l'usager accéda à sa requête.

Comment appréciez-vous :

Q6.1. l'attitude de l'agent de Bureau ? (*annoncer d'abord les réponses, puis demander à l'enquêté(e) de choisir l'une d'elles*) ☐ :

1 = Inacceptable et condamnable ; 2 = Inacceptable mais compréhensible ; 3 = Acceptable ; 9 = NSP.

Q6.1bis l'accession de l'usager à la sollicitation de l'agent de Bureau ?

(Annoncer d'abord les réponses, puis demander à l'enquêté(e) de choisir l'une d'elles) :

☐ :

1 = Inacceptable et condamnable ; 2 = Inacceptable mais compréhensible ; 3 = Acceptable ; 9 = NSP.

Section VII : Causes et conséquences de la corruption perçues par les enquêtés

Q7.1 Selon vous, qu'est-ce qui peut principalement amener un travailleur de l'administration publique ou parapublique à demander aux usagers des rétributions illégales en échange de services non soumis à paiement ? (*L'enquêteur doit veiller à ce que l'enquêté(e) comprenne bien qu'il s'agit des travailleurs de toute l'administration publique ou parapublique*)? (*Inscrire le code de la principale raison correspondant dans la case*) ☐ :

1 = Pauvreté / Vie chère ; 2 = bas salaire ; 3 = raisons culturelles ; 4 = procédure d'offre de service méconnue des usagers ; 5 = insuffisance du personnel dans les services des administrations publiques/parapubliques ; 6 = cupidité/recherche du gain facile ; 7 = manque d'intégrité ou de conscience professionnelle ; 8 = Autres (que ceux déjà cités), précisez : ____

Q7.1bis. Quel principal effet, cette demande de rétributions illégales par les agents de l'administration publique pour rendre des services non soumis à

paiement aux usagers peut-elle avoir sur les prestations de l'administration publique ?? (Inscrire le code correspondant dans la case) ☐ :

1= Dysfonctionnement³⁸; 2 = baisse de fréquentation des services publics;
3 = Mauvaise qualité des prestations ; 4 = Autres (que ceux déjà cités),
précisez : _____

Q7.2. Selon vous, qu'est-ce qui peut principalement amener un travailleur de l'administration publique à accepter des usagers des rétributions illégales en échange de services non soumis à paiement ? (L'enquêteur doit veiller à ce que l'enquêté comprenne bien qu'il s'agit des travailleurs de toute l'administration publique)? (Inscrire le code correspondant dans la case)☐ :

1 = Pauvreté /Vie chère ; 2 = bas salaire; 3 = raisons culturelles ; 4 = manque d'intégrité ou de conscience professionnelle 5 = recherche du gain facile;
6 = Autres (que ceux déjà cités), précisez : _____

Q7.2bis. Quel principal effet, cette offre de rétributions illégales par les usagers aux agents de l'administration publique peut-elle avoir sur les prestations de l'administration publique?? (Inscrire le code correspondant dans la case)☐ :

1 = Dysfonctionnement; 2 = baisse de fréquentation des services publics;
3 = Mauvaise qualité des prestations ; 4 = Autres (que ceux déjà cités),
précisez : _____

Q7.3. Selon vous, qu'est-ce qui peut principalement amener des grands commis de l'Etat c'est-à-dire des membres du Gouvernement, des présidents d'institution, des députés de l'Assemblée nationale ou des maires des communes, des secrétaires généraux, des DG des sociétés d'Etat) à demander des rétributions illégales dans le cadre de leur travail ? (l'enquêteur doit veiller à ce que l'enquêté(e) comprenne bien qu'il s'agit des personnalités de catégorie hiérarchique supérieure à celle des travailleurs de base de toute l'administration publique).? (Inscrire le code correspondant dans la case)☐ :

1 = Pauvreté/Vie chère ; 2 = bas salaire ; 3 = cupidité ; 4 = manque d'intégrité ou de conscience professionnelle ; 5 = recherche du gain facile;
6 = Autres (que ceux déjà cités), précisez :

38 Il peut s'agir par exemples : les lourdeurs administratives, les lenteurs administratives, les blocages administratifs, etc.

Q7.3bis. Quel principal effet, la demande de rétributions illégales par les grands commis de l'Etat aux usagers de l'administration publique peut-elle avoir sur les prestations de celle-ci ? *(Inscrire le code correspondant dans la case)* ☐ :
1 = Dysfonctionnement ; **2** = baisse de fréquentation des services publics ;
3 = Mauvaise qualité des prestations ; **4** = Autres (que ceux déjà cités),
 précisez : _____

Q7.4. Selon vous, qu'est-ce qui peut principalement amener des grands commis de l'Etat, c'est-à-dire *des membres du Gouvernement, des présidents d'institution, des députés de l'Assemblée nationale ou des maires des communes, des secrétaires généraux, des DG des sociétés d'Etat* à accepter des rétributions illégales dans le cadre de leur travail ? *(l'enquêteur doit veiller à ce que l'enquête comprenne bien qu'il s'agit des personnes de catégorie hiérarchique supérieure à celle des travailleurs de base de toute l'administration publique /parapublique)? (Inscrire le code correspondant dans la case)* ☐ :
1 = Pauvreté /Vie chère ; **2** = bas salaire ; **3** = cupidité/recherche du gain facile ; **4** = manque d'intégrité ou de conscience professionnelle ; **5** = Autres (que ceux déjà cités), précisez : _____

Q7.4bis. Quel principal effet, l'offre de rétributions illégales par les usagers à des grands commis de l'Etat peut-elle avoir sur les prestations de l'Etat ? *(Inscrire le code correspondant dans la case)* ☐ :
1 = Affaiblissement des institutions de la république ; **2** = baisse de fréquentation des services publics ; **3** = Mauvaise qualité des prestations ; **4** = Autres (que ceux déjà cités), précisez : _____

Q7.5. Que doit principalement faire le Gouvernement pour réduire la fréquence de la corruption au Burkina Faso ? *(Inscrire le code correspondant dans la case)* ☐ :
1 = Amélioration des conditions de vie et de travail des populations ; **2** = Sanction exemplaires et dissuasives des acteurs de corruption ; **3** = sensibilisation des populations sur la corruption ; **4** = magnification du bon exemple ; **5** = Transparence des procédures d'offre de service public ; **6** = Autres (que ceux déjà cités), précisez : _____

Section VIII : Autres

Q8.1. Depuis janvier passé, avez-vous été informé(e) sur la corruption ? *(Inscrire le code correspondant dans la case)* ☐ :

1 = Oui ; 0 = Non (Si non, aller à Q6.3.)

Q6.8. A quelle occasion avez-vous été informé(e) sur la corruption ? (Inscrire le code correspondant dans la case) ☐ :

1 = Animation des émissions radiodiffusées et débats à la télévision ; 2 = Message de sensibilisations ; 3 = Lecture ; 5 = Autres (que ceux déjà cités), précisez : _____ ; 99 = NA³⁹

Q6.8.bis. Quel a été le contenu de l'information que vous avez eue sur la corruption ? (Inscrire le code correspondant dans la case) ☐ :

1 = information sur les manifestations de la corruption ; 2 = information sur les actions de lutte contre la corruption ; 99 = NA ; 4 = Autres (que ceux déjà cités), précisez : _____

Q8.2.ter. Par quelles sources avez-vous été informé(e) sur la corruption entre janvier et ce jour ? (Inscrire le code correspondant dans la case) ☐ :

1 = Radio ; 2 = télé ; 3 = Presse écrite ; 4 = Causerie entre pairs ; 5 = Ne se rappelle pas ; 6 = Autres (que ceux déjà cités), précisez : _____

Q8.3. Quelles structures et organisations dont les missions et les activités concourent à la lutte contre la corruption au Burkina Faso connaissez-vous ?

(Inscrire le code correspondant dans la case) ☐ :

1 = ASCE ; 2 = Cour des Comptes ; 3 = CNLF ; 4 = CIFOEB ; 5 = CCVC ; 6 = CGD ; 7 = REN-LAC/OM ; 9 = CENTIF ; 10 = ITIE ; 11 = NSP ; 12 = Autre (précisez) : _____

Q8.4. Depuis janvier 2012, avez-vous été victime d'un acte de corruption que vous estimez être lié à votre sexe/genre ? ☐ : 1 = Oui ; 2 = Non (si non allez à Q6.5.)

Q8.4bis Si oui, décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez été victime

Q8.5. Depuis janvier 2012, avez-vous eu à dénoncer un acte de corruption dont vous avez été personnellement victime/témoin ? ☐ : 1 = Oui ; 2 = Non

Q8.5bis. Si Oui, Commentaire éventuel de l'enquête relatif à Q6.5.

39 AN = Non applicable

Le principal domaine/secteur d'activités dans lequel vous estimez que :

Q8.6. Les hommes sont les plus exposés : _____

Q8.6 bis. les femmes sont les plus exposées : _____

Q8.7. Supposons que vous devez donner un niveau de satisfaction à la manière dont les différents services de l'administration publique que vous avez personnellement utilisés entre janvier passé et ce jour. Que direz-vous ?

1 = Très satisfaisante ; **2** = Moyennement satisfaisant ; **3** = Pas dit tout satisfaisante ; **9** = NSP.

Q8.7 bis. Commentaires (éventuels) de l'enquêté(e) relativement à la question **Q6.7.**

Q8.8 Avez-vous des commentaires sur la corruption ou sur la lutte contre elle ?

Heure de la fin de l'entretien : _____ h / : _____ mn

Date du contrôle du superviseur : ____/____/2013

Signature de l'enquêteur
superviseur

Identité et Signature du

ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN

I. Identification de l'enquêté(e)

- Région
- Ville
- Sexe
- Age
- Activité professionnelle
- niveau d'instruction

II. Perception de l'ampleur de la corruption en 2013

- Les pratiques de la corruption (fréquente cette année, différentes pratiques, etc.)
- l'évolution par rapport à année précédente (causes de cette évolution)
- le genre avec la pratique de la corruption (victime ou instigateur, constances, le féminin en victime ou atout, conséquences sur les conditions de vie, secteur d'activité le plus touché, etc.)
- votre appréciation sur la pratique de la corruption (satisfaction ou non des prestations de services, acteur de dénonciation ou non de corruption, etc.)

III. Expériences de corruption vécues par l'enquêté

1. Pour usager des services publics/parapublics

- Depuis janvier passé, avez-vous personnellement offert plusieurs rétributions en échange de services
- Décrire les services rendus
- Décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez offert ces rétribution(s)
- La nature des rétributions (argent, matériels, service rendu, etc.)
- les montants d'argent payés ? (du faible au plus élevé)
- les valeurs du matériel ou du service rendu (du faible au élevé)
- l'acteur principal (incitation de l'enquêté ou exigence de l'agent)
- le procédé ou manière de la transaction (direct, statut de l'Intermédiaire:, lieu, etc.)
- les faits les plus marquants ou révoltants
- les conséquences sur les prestations de services
- vos appréciations sur ces faits marquants.

2. Pour agent public/parapublic

- Depuis janvier passé, avez-vous personnellement reçu des plusieurs rétributions en échange de service.
- Décrire les services rendus
- Décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez reçu ces rétribution(s)
- La nature des rétributions (argent, matériels, services rendus, etc.)
- les montants d'argent reçus ? (du faible au plus élevé)
- les valeurs du matériel (du faible au élevé)
- l'acteur principal (incitation de l'enquêté ou exigence de l'agent)
- le procédé ou manière de la transaction (direct, statut de l'intermédiaire, lieu, etc.)
- les faits les plus marquants
- les conséquences sur les prestations de services
- vos appréciations sur les faits marquants.

3. Pour témoin

- Depuis janvier passé, avez-vous été personnellement témoin d'offres ou de sollicitations ou de réception de rétributions illégales par un usager ou un agent public/parapublic en échange de services.
- Décrire les circonstances dans lesquelles, ces offres ou ces sollicitations ou ces réceptions de rétributions *ont* eu lieu.
- La nature des rétributions données ou sollicitées ou reçues (argent, matériels, services rendus, etc.)
- les montants d'argent donnés ou sollicités ou reçus (du faible au plus élevé)
- les valeurs du matériel (du faible au élevé)
- l'acteur principal (incitation de l'enquêté ou exigence de l'agent)
- le procédé ou manière de la transaction (direct, statut de l'intermédiaire, lieu, etc.)
- les faits les plus marquants ou révoltants.
- les conséquences sur les prestations de services
- Vos appréciations sur les faits marquants.

IV. Mesures et actions contre la corruption

- les mesures gouvernementales énoncées et actions entreprises cette année (réduction ou augmentation de la corruption, appréciations,

- actions à mener)
- les types d'actions des structures et organisations (OCS) anti-corruption cette année (actions du Ren-lac, canaux d'information, appréciation, etc.)
 - votre appréciation des actions anti-corruption

Annexe 3 : Critères de classement des services et des catégories d'agents des administrations publiques

Le classement s'est focalisé sur les administrations publiques sollicitées en 2013 personnellement par les enquêtés ou par un membre de leur ménage. L'analyse des réponses des enquêtés a permis de distinguer trois niveaux de perception de la corruption de ces administrations :

Niveau 1 de corruption : des services ont été offerts dans des bureaux de ces administrations aux usagers sans que ces derniers n'aient eu à payer de rétribution à aucun agent de bureau ou qu'aucun agent de bureau n'en ait non plus demandé.

Niveau 2 de corruption : des services ont été offerts dans des bureaux de ces administrations contre des rétributions payées de gré par des usagers à certains agents de bureau ou à la demande de ces derniers.

Niveau 3 de corruption : aucun service n'a pu être obtenu par un usager dans des bureaux de ces administrations publiques sans paiement de rétribution à l'agent du bureau visité.

Les critères de classement des services des administrations publiques et des administrations elles-mêmes reposent sur la proportion du nombre de réponses de chaque niveau, rapportée sur le nombre de réponses de niveau 2 et 3 de corruption, en pourcentage. De même, le classement des agents publics a également porté sur ceux avec lesquels les usagers des services publics ont été en contact en 2011 dans le cadre de leurs besoins de services publics. Les trois niveaux de corruption varient de 1 à 3, allant des agents publics qui ont offert des services sans solliciter une rétribution ou en recevoir aux agents qui ont offert de tels services moyennant une rétribution systématique payée par l'utilisateur. Le principal critère de classement a été comme ci-dessus, la proportion du nombre de répondants de niveau 2 et 3 de corruption, rapportée en pourcentage.

Les services des administrations publiques et parapubliques sollicitées

qui ont été requis par au moins 30 sollicitations ont été classés. Par contre, ceux qui n'ont pas été classés, ont été pris en compte pour définir l'éventail des administrations utilisées par les enquêtés en 2013.

Annexe 4 : Pourcentage des enquêtés appréciant la fréquence des pratiques de corruption selon leur niveau de scolarisation

Fréquence de la pratique de corruption	Niveau de scolarisation			Total
	Primaire	Secondaire	Universitaire	
Très fréquente	25,6	32,2	44,4	33,0
Fréquente	74,4	67,7	55,6	67,0
Total	100,0	100,0 ⁷	100,0	100,0
(N)	(398)	(748)	(311)	(1457)

Source : enquête du sondage de 2013 du REN-LAC

Annexe 5: Ampleur de la corruption perçue par les enquêtés selon la ville et le sexe (en pourcentage)

Ville	Fréquente ou très fréquente		Inexistante		NSP	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Banfora	96,7	96,8	0,0	3,2	3,3	0,0
Bobo-Dioulasso	94,4	95,4	0,5	0,0	5,1	4,6
Dédougou	93,3	100,0	6,7	0,0	0,0	0,0
Dori	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fada N'Gourma	88,2	93,8	5,9	0,0	5,9	6,3
Gaoua	92,9	100,0	7,1	0,0	0,0	0,0
Kaya	95,7	95,0	0,0	5,0	4,3	0,0
Koudougou	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Manga	93,3	100,0	6,7	0,0	0,0	0,0
Ouagadougou	95,5	96,8	0,5	0,7	4,0	2,5
Ouahigouya	89,3	100,0	0,0	0,0	10,7	0,0
Pouytenga	96,0	95,7	4,0	4,3	0,0	0,0
Tenkodogo	94,1	94,4	0,0	0,0	5,9	5,6
Ziniaré	93,3	100,0	6,7	0,0	0,0	0,0

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

Annexe 6 : Evolution de la corruption perçue par les enquêtés selon qu'ils soient ou non informés du fléau (en pourcentage)

Avoir reçu l'information sur la corruption		Evolution de la corruption perçue				Total
		<i>En Augmentation</i>	<i>Station-naire</i>	<i>En Régression</i>	<i>NSP</i>	
Non	Effectif	271	176	132	108	687
	% en ligne	39,4	25,6	19,2	15,7	100
	% en colonne	29,2	37,3	31,1	63,9	34,5
Oui	Effectif	656	296	293	61	1306
	% en ligne	50,2	22,7	22,4	4,7	100
	% en colonne	70,8	62,70	68,90	36,10	65,5
Total	Effectif	927	472	425	169	1993
	% en ligne	46,5	23,7	21,3	8,5	100
	% en colonne	100	100	100	100	100

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

Annexe 7: Répartition des enquêtés selon le niveau de satisfaction des services des administrations publiques et le sexe

Niveau de satisfaction	Sexe des répondants	
	Féminin	Masculin
Très satisfaisant	14,9	12,7
Moyennement satisfaisant	61,4	60,0
Pas du tout satisfaisant	13,6	17,2
NSP	10,0	10,2
Total	100	100
(N)	(998)	(1002)

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

Annexe 8: Synthèse des données du classement des services visités par les enquêtes

service	Cat1	Cat2	Cat3	Cat1+ Cat2+ Cat3	% utili- sation	Cat2+ Cat3	% corru- ption	Rang
Douane	23	152	223	398	8,5	375	94,2	1 ^{er}
DGTTM	2	11	20	33	0,7	31	93,9	2 ^{ème}
Police municipale	32	266	212	510	10,9	478	93,7	3 ^{ème}
Marchés publics	3	5	22	30	0,6	27	90,0	4 ^{ème}
Impôts	53	156	86	295	6,3	242	82,0	5 ^{ème}
Enseignement secondaire	67	152	111	330	7	263	79,7	6 ^{ème}
Justice	58	103	73	234	5	176	75,2	7 ^{ème}
Gendarmerie nationale	34	60	35	129	2,7	95	73,6	8 ^{ème}
Police nationale	172	212	97	481	10,2	309	64,2	9 ^{ème}
Administration générale	20	14	21	55	1,2	35	63,6	10 ^{ème}
Mairie	273	252	123	648	13,8	375	57,9	11 ^{ème}
Trésor	31	27	14	72	1,5	41	56,9	12 ^{ème}
Enseignement primaire	85	79	33	197	4,2	112	56,9	12 ^{ème} ex aequo
Santé	435	319	180	934	20,1	500	53,5	14 ^{ème}
SONABEL	68	37	12	117	2,5	49	41,9	15 ^{ème}
ONEA	52	16	7	75	1,6	23	30,7	16 ^{ème}
CNSS	20	0	1	21	0,4	1	4,8	
Action sociale	10	2	5	17	0,4	7	41,2	
CARFO	13	0	1	14	0,3	1	7,1	
ANPE	7	1	3	11	0,2	4	36,4	
services des domaines	1	3	6	10	0,2	9	90,0	
SONAPOST	7	2	1	10	0,2	3	30,0	
Banque de sang	9	0	1	10	0,1	1	10,0	
SOFITEX	1	5	1	7	0,1	6	85,7	
Agriculture	3	2	1	6	0,1	3	50,0	
Solde	2	2	1	5	0,1	3	60,0	
Environnement	0	1	4	5	0,1	5	100,0	
ONI	3	1	0	4	0,1	1	25,0	

service	Cat1	Cat2	Cat3	Cat1+ Cat2+ Cat3	% utili- sation	Cat2+ Cat3	% corru- ption	Rang
Finance	0	0	4	4	0,1	4	100,0	
ONASER	2	2	0	4	0,1	2	50,0	
RTB	0	0	3	3	0,1	3	100,0	
Archives nationales	3	0	0	3	0,1	0	0,0	
SND	2	0	1	3	0,1	1	33,3	
Guichet unique du foncier	0	2	0	2	0	2	100,0	
INSD	1	1	0	2	0	1	50,0	
DEC	0	1	1	2	0	2	100,0	
SONABHY	0	2	0	2	0	2	100,0	
FAIJ	2	0	0	2	0	0	0,0	
Chambre de commerce	0	1	1	2	0	2	100,0	
OCECOS	1	0	0	1	0	0	0,0	
CIOSPB	1	0	0	1	0	0	0,0	
FONAENF	1	0	0	1	0	0	0,0	
LONAB	1	0	0	1	0	0	0,0	
SONAGESS	0	1	0	1	0	1	100,0	
CCVA	1	0	0	1	0	0	0,0	
IGB	1	0	0	1	0	0	0,0	
CNRST	1	0	0	1	0	0	0,0	
ENSA	1	0	0	1	0	0	0,0	
Tourisme/culture	1	0	0	1	0	0	0,0	
Elevage	1	0	0	1	0	0	0,0	
CSC	1	0	0	1	0	0	0,0	
Conseil régional	1	0	0	1	0	0	0,0	
Total	1506	1890	1304	4700				
% par catégorie	32	40	28	100				

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

Annexe 9: Synthèse des données du classement des services visités regroupés par entité/ ministères

Ministère	Services/administrations concerné(e)s	Cat1+ Cat2+ Cat3	% utilisation	Cat2+ Cat3	% corruption	Rang
MEF	Douane, Domaines ; Impôts, Trésor, Marchés publics, Soldes, Finances, Guichet unique du foncier, INSD	818	17,4	704	86,1	1 ^{er}
MIDT	DGTTM, ONASER, CCVA, IGB	39	0,8	33	84,6	2 ^{ème}
MESS	Enseignement secondaire, OCECOS, CIOSPB	332	7,1	263	79,2	3 ^{ème}
MJ	Justice	234	5	176	75,2	4 ^{ème}
MDNAC	Gendarmerie	129	2,7	95	73,6	5 ^{ème}
MATD	Mairie, Police municipale, Conseil régional	1159	24,7	853	73,6	5 ^{ème} EX AEQUO
MATS	Police nationale, Administration générale, ONI	540	11,5	345	63,9	7 ^{ème}
MENA	Enseignement primaire, DEC, FONAEF	200	4,3	114	57,0	8 ^{ème}
MS	Santé	944	20,1	500	53,0	9 ^{ème}
Sociétés d'Etat	SONABEL, ONEA, CNSS, CARFO, SONAPOST, SOFITEX, SONABHY, LONAB, SONAGESS	248	5,3	86	34,7	10 ^{ème}
MASSN	Action sociale	17	0,4	7	41,2	
MJFPE	ANPE, FAIJ	13	0,3	4	30,8	
MASA	Agriculture, ENSA	7	0,1	3	42,9	
MEDD	Environnement	5	0,1	5	100,0	
MCT	Archives nationales tourisme et culture	4	0,1	0	0,0	
MCPPG	RTB	3	0,1	3	100,0	
1 ^{er} MINISTERE	SND	3	0,1	1	33,3	
MICA	Chambre de commerce	2	0	2	100,0	
MRSI	CNRST	1	0	0	0,0	
MRA	Elevage	1	0	0	0,0	
INSTITUTION	CSC	1	0	0	0,0	
Total		4700				

Annexe 10 : Synthèse des données du classement des agents publics visités par les enquêtés en 2013

Catégorie	Cat1+ Cat2+ Cat3	% utilisation	Cat2+ Cat3	% corruption	Rang
Elus	64	2,3	54	84,38	1 ^{er}
Agents d'exécution	1623	58	1249	76,96	2 ^{ème}
Cadres	1104	39,5	834	75,54	3 ^{ème}
Membres du gouvernement	6	0,2	6	100	
Total	2797	100			

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

Annexe 11 : Actions pouvant dissuader la catégorie d'agents publics (en pourcentage)

Catégorie d'acteurs	Information, la conscientisation et la sensibilisation des citoyens	Sanction	Amélioration des conditions de vie et de travail	Contrôle	Total	(N)
Agent public	39,1	43,3	6,5	11,2	100,0	(215)
Usager	95,0	2,5	1,5	1,0	100,0	(201)

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

Annexe 12 : Répartition des enquêtés selon les mesures gouvernementales perçues mises en œuvre pour réduire la corruption

Action anticorruption	Pourcentage
Améliorer les conditions de vie et de travail des populations	29,2
Sanctions exemplaires et dissuasives des auteurs de corruption	31,9
Sensibilisation des populations sur la corruption	19,8
Magnification du bon exemple	7,1
Transparence des procédures d'offre de service public	7,3
Autres	4,6
Total	100
(N)	(1991)

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

Annexe 13 : Répartition des enquêtés informés selon la source d'information et le sexe

Canal d'information	Sexe de répondants :		
	Féminin	Masculin	Total
Radio	28,7	34,7	31,9
Télévision	53,5	43,1	48,1
Presse écrite	6,8	8,6	7,7
Causerie entre pairs	9,4	9,8	9,6
Autres	1,6	3,8	2,8
(N)	(620)	(686)	(1306)

Source : enquête du sondage 2013 du REN-LAC

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES.....	IV
Liste des tableaux	IV
Liste des figures	V
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	IV
RESUME	1
INTRODUCTION	3
I. METHODOLOGIE	4
1.1. Le cadre de l'étude	4
1.2. Echantillonnage et échantillon	4
1.3. Techniques et outils de collecte de données	6
1.4. Travail sur le terrain d'enquête	6
1.5. Saisie des données et vérification de la cohérence.....	6
1.6. Analyse des données	7
1.7. Questions éthiques et protection des sources d'information.	7
II. RESULTATS	8
2.1. Perception de la corruption par les enquêtés.....	8
2.1.1. Caractéristiques des enquêtés	8
2.1.2. Ampleur de la corruption : accroissement entre 2012 et 2013.....	9
2.1.3. Evolution de la corruption : un fléau en progression au Burkina Faso	13
2.1.4. Services et agents des administrations publiques et parapubliques	

les plus touchés par la corruption : la Douane et les élus en tête de liste	27
2.1.5. Actions gouvernementales de lutte anticorruption peu connues des enquêtés	31
2.1.6. Causes de la demande ou de l'acceptation par des agents publics de rétributions illégales : contexte national et mauvaise conduite des agents publics, selon la majorité des enquêtés	32
2.1.7. Mesures pour réduire la fréquence de la corruption : des sanctions exemplaires et dissuasives contre les fautifs, selon la majorité des enquêtés	34
2.1.8. Informations reçues sur la corruption par diverses sources : des enquêtés de plus en plus informés depuis 2011	35
2.2. Etat de la lutte anticorruption	36
2.2.1. De la politique gouvernementale aux actions des structures spécialisées	37
2.2.2. Les acteurs non étatiques	49
2.2.3. Que retenir des différentes actions contre la corruption en 2013 ? ..	61
2.2.4. Recommandations	63
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	68
ANNEXES	71
Annexe 1 : Questionnaire	73
Annexe 2 : Guide d'entretien	85
Annexe 3 : Critères de classement des services et des catégories d'agents des administrations publiques	87
Annexe 4 : Pourcentage des enquêtés appréciant la fréquence des pratiques de corruption selon leur niveau de scolarisation	88
Annexe 5 : Ampleur de la corruption perçue par les enquêtés selon la ville et le sexe (en pourcentage)	88

Annexe 6 : Evolution de la corruption perçue par les enquêtés selon qu'ils soient ou non informés du fléau (en pourcentage).....	89
Annexe 7 : Répartition des enquêtés selon le niveau de satisfaction des services des administrations publiques et le sexe.....	89
Annexe 8 : Synthèse des données du classement des services visités par les enquêtés.....	90
Annexe 9 : Synthèse des données du classement des services visités regroupés par entité/ ministères.....	92
Annexe 10 : Synthèse des données du classement des agents publics visités par les enquêtés en 2013	93
Annexe 11 : Actions pouvant dissuader la catégorie d'agents publics (en pourcentage)	93
Annexe 12 : Répartition des enquêtés selon les mesures gouvernementales perçues mises en œuvre pour réduire la corruption.....	94
Annexe 13 : Répartition des enquêtés informés selon la source d'information et le sexe	94

Tout voir

Tout entendre

Tout dire



Soyons
Transparents

Rendons
Compte

Dénonçons

N° VERT
80 00 11 22

Appel gratuit avec le fixe
ONATEL, TELMOB et TELECEL

01 BP 2056 Ouagadougou 01, Rue Zomsaba, 17.572 - Porte 23, Pissy

Tél. : (226) 50 43 32 83 - fax : (226) 50 43 32 82

Email : renlac@renlac.com - Site web : www.renlac.com

Imprimé en mai 2014



Les Editions F.G.Z.

01 BP 1344 Ouagadougou 01

Tél: +226 50 30 08 46 - mail : fgz.trading@yahoo.fr
Burkina Faso

Collection REN-LAC ISSN : 0796-5915